

CONCOURS DE PROJETS

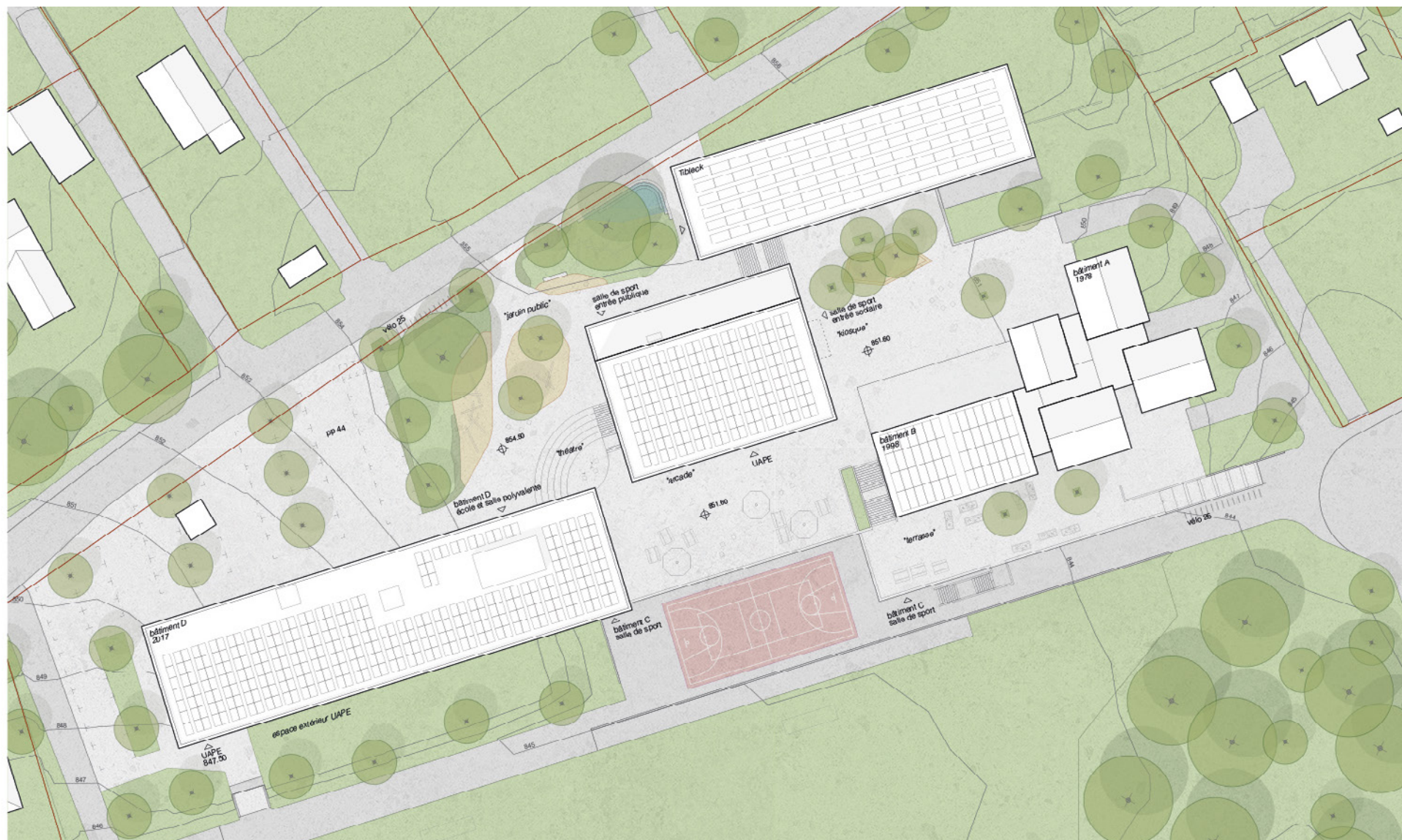
# CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMASTIQUE ET DE LOCAUX UAPE A GRIMISUAT

RAPPORT DU JURY – SEPTEMBRE 2024



Département des finances et de l'énergie  
Service immobilier et patrimoine  
Departement für Finanzen und Energie  
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS





## CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYM ET LOCAUX UAPE À GRIMISUAT

### MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Grimisuat, mandante et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement (SE) et de l'immobilier et patrimoine (SIP).

### SITUATION ACTUELLE

Le Conseil Communal de Grimisuat a la volonté de construire une nouvelle salle de gymnastique pour répondre aux besoins de la formation scolaire mais aussi des sociétés sportives. D'autre part des locaux complémentaires sont nécessaires pour les besoins de l'UAPE notamment pour améliorer la gestion des repas.

L'implantation des nouveaux volumes en lien avec les bâtiments existants devraient améliorer le fonctionnement et la cohérence de la globalité du site.

Le complexe scolaire de Grimisuat a fait l'objet d'aménagements progressifs et parfois hétéroclites. Extension par deux fois du centre scolaire, construction d'une structure d'accueil de la petite enfance (appelée Tibleck), aménagements d'espaces extérieurs pour les manifestations et pour les écoles (gradins), parking, terrain de football, terrain de tennis. Le site est actuellement composé de :



- A Bâtiment scolaire d'origine de 1978
- B Première extension de l'école, 1998
- C Salle de gym semi-enterrée, 1978 (cour d'école sur toiture)
- D Nouvelle extension de l'école, 2017, (avec salle polyvalente et UAPE)
- E Bâtiment de la structure d'accueil petite enfance Tibleck, 2010,
- F Zone de parking au nord et une zone au sud-est
- G Zone protégée nature, l'étang de Besse, aménagement spécifique (zone forêt)
- H Terrain de football devant être maintenu
- I Court de tennis
- J Espace jeux extérieurs au sud du terrain de football

### INTENTIONS ET OBJECTIFS DU CONCOURS

#### La salle de gymnastique

Implantation d'une nouvelle salle de gym destinée aux élèves du bâtiment D devant être reliée aux vestiaires existants situés au rez inférieur du bâtiment. Il est impératif que les élèves puissent se rendre dans la salle de gym sans transiter par l'extérieur. Les élèves des bâtiments A et B bénéficient et utilisent la salle de gym existante.

#### L'UAPE

L'UAPE se situe au rez inférieur de la nouvelle l'école datant de 2017 (bâtiment D). A ce jour, la gestion des repas de midi est problématique. La construction de salles à manger avec une cuisine de régénération est nécessaire. Ces locaux doivent se situer à proximité de l'UAPE.

Les salles à manger / réfectoire doivent pouvoir fonctionner indépendamment de l'UAPE et par conséquent de bénéficier d'un accès autonome.

#### Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs destinés aux élèves doivent être valorisés. Concrètement l'objectif est d'offrir des espaces de jeux et des espaces arborisés.

A ce titre, une première étude a été réalisée par un bureau spécialisé. Cette étude est transmise à titre indicatif dans les documents annexes au règlement-programme, afin de donner une idée des attentes déjà formulées lors d'une consultation participative.

Le site devra permettre d'organiser des événements d'envergure, par exemple une amicale de fanfare, des spectacles et autres manifestations, avec comme objectif de limiter l'installation de structure provisoire extérieure (type tente, cantine, scène) pour ces événements.

#### **Contraintes particulières**

La construction sur la salle de gym existante est possible, à condition de renforcer et adapter la structure porteuse existante pour les charges gravitaires et sismiques. Pour plus de détails au sujet de la sécurité parasismique de la salle existante, voir doc. 1.19.g annexé: rapport d'expertise Editech du 23.02.2024, §3.0 vérification parasismique et §4.0 vérification statique. Voir aussi chapitre 2.5 "Exigences parasismiques" ci-dessous.

L'implantation au Nord du bâtiment D est possible mais nécessitera des travaux de terrassement en présence d'une paroi gunitée clouée qui a été remblayée. Voir document annexé 19.h "paroi clouée".

Les surfaces de cours d'école éventuellement condamnées par l'implantation de bâtiments seront compensées ailleurs sur le site, dans le périmètre du concours.

Le site doit rester en activité pendant les travaux de construction de la salle de gym et des locaux supplémentaires.

#### **GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE**

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa c, d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

#### **LANGUE**

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un-e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un-e ingénieur-e civil-e (ou d'un groupement d'ingénieur-e-s civil-e-s). Les partenaires du groupe doivent être établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieur-e-s civil-e-s doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- Etre inscrit-e aux Registres suisses des professionnel-le-s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur-e civil-e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu;
- Répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).

Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, qui ne sont associé-e-s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateur-ice-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un-e architecte, respectivement un-e ingénieur-e civil-e, employé-e, peut participer au concours si son employeur-euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant-e, membre du jury ou expert-e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur-euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e, il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e en sécurité, physicien-ne du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ice spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant-e-s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

## **CRITERES DE JUGEMENT**

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique

## **REPONSES AUX QUESTIONS**

Les réponses aux 19 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 29 avril 2024.

## JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

### Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz                      Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine

### Membres non professionnels

M. Raphaël Vuigner                      Président de la commune de Grimisuat  
M. Frédéric Vuignier                      Vice-président de la commune  
M<sup>me</sup> Myriam Broyon                      Directrice des écoles de Grimisuat

### Membres professionnels

M<sup>me</sup> Geneviève Bonnard                      Architecte EPF, FAS, SIA, Monthey  
M. Pascal Fournier                      Architecte EPF, FAS, SIA, Bex  
M. Roberto Peruzzi                      Ingénieur civil EPF, SIA, Monthey

### Suppléants non-professionnels

M<sup>me</sup> Laurence Vuagniaux                      Conseillère communale Grimisuat  
M<sup>me</sup> Erica Gaudin                      Adjointe direction des écoles

### Suppléant professionnel

M. Christophe Lugon-Moulin                      Architecte, Service immobilier et patrimoine, VS

### Expert

M. Michel Beytrison                      Service de l'enseignement, VS  
M<sup>me</sup> Anne Buhner-Moulin                      Service cantonal de la jeunesse, resp. petite enfance  
M. Sébastien Penon                      Secrétaire communal Grimisuat  
M<sup>me</sup> Nicole Métrailler                      Responsable structure accueil petite enfance, Tibleck  
M. Kevin Roux                      Représentant des sociétés locales

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnel-le-s, dont la moitié au moins sont indépendant-e-s du maître de l'ouvrage.

## EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine en date du 21 août 2024. Il a porté sur les points suivants :

### Délai du rendu

28 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 27 projets ont été retournés dans les délais, 1 participant inscrit n'a pas rendu de projet.

Les 27 maquettes ont été remises anonymement, sur place, dans les délais.

### Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre du concours.

### Respect des prescriptions

Les distances minimales par rapport à la route d'accès au Nord (parcelle 457) sont respectées dans tous les projets. Les projets enterrés N°02, 09, 11 et 20 sont à vérifier ultérieurement.

Les distances de sécurité incendie (AEAI-DPI 15-15) semblent être respectées dans tous les projets. Distances minimales à vérifier ultérieurement toutefois sur les projets N°07, 09, 12, 13, 24 et 27.

### Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### **Valeurs statistiques**

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

## **JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS**

Le jury s'est réuni les mardi 3 et mercredi 4 septembre 2024.

### **ANALYSE DU SITE**

Le jugement s'étant déroulé sur place, au centre scolaire, le jury a pu appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Le jury relève la complexité du site fortement bâti dans la pente et reconnaît des qualités de dégagement sur le paysage. Il constate les problématiques d'implantation de nouveaux volumes dans la topographie et de connexion aux bâtiments existants.

### **ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS**

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 27 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 27 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenus pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°01 HOUDINI démolition salle existante, proposition d'une double salle de gymnastique
- N°05 BLEC PEARL démolition salle existante, proposition d'une double salle de gymnastique
- N°15 PUISSANCE 4 démolition salle existante, proposition d'une double salle de gymnastique
- N°17 DOUBLECK démolition salle existante, proposition d'une double salle de gymnastique

### **1<sup>er</sup> tour d'élimination**

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 11 projets suivants sont éliminés :

- N°04 CASCADE
- N°06 OLIVE ET TOM
- N°11 UP & DOWN
- N°12 MIMESIS
- N°15 PUISSANCE 4
- N°16 COMPLÈTEMENT MARTEAU
- N°17 DOUBLECK
- N°18 PIC D'ARTSINOL
- N°20 ACROPOLE
- N°22 CRISTALLISATION
- N°26 G7

## 2<sup>e</sup> tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Le jury a visité le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés.

Les 10 projets suivants sont éliminés :

- N°05 BLEC PEARL
- N°07 TASUMIGRI
- N°08 BLECS BEAUTY
- N°09 ARCADIE
- N°10 LANTERNE
- N°13 CARILLON
- N°19 ENTRE LES LIGNES
- N°21 SIMPLEMENT
- N°24 DUO
- N°25 A TABLE

## Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher le projet N°10 LANTERNE. Repêché du 1<sup>er</sup> tour, éliminé au 2<sup>e</sup> tour.

## CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 86'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

Projet N°27	T-REX	23'000.-	HT
-------------	-------	----------	----

---

2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix

Projet N°02	CACHE-CACHE	21'000.-	HT
-------------	-------------	----------	----

---

3<sup>e</sup> rang / 1<sup>ère</sup> mention

Projet N°01	HOUDINI	17'000.-	HT
-------------	---------	----------	----

---

4<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix

Projet N°03	STRATUS	10'000.-	HT
-------------	---------	----------	----

---

5<sup>e</sup> rang / 4<sup>e</sup> prix

Projet N°23	TWICE DERAILED	8'000.-	HT
-------------	----------------	---------	----

---

6<sup>e</sup> rang / 5<sup>e</sup> prix

Projet N°14	CHERCHE, MÉDOR, CHERCHE!	7'000.-	HT
-------------	--------------------------	---------	----

---



## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des participants dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que les 27 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

La qualité et la pluralité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de relations aux aménagements extérieurs existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme tout en maîtrisant les enjeux territoriaux.

A la majorité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°27 «T-Rex» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Le projet s'appuie sur une caractéristique essentielle du site scolaire de Grimisuat qui se distingue par une séparation claire entre les zones construites et les zones végétalisées. Les surfaces existantes entre les bâtiments offrant peu de qualité de dialogue et d'appropriation, l'auteur du projet prend l'option stratégique d'y implanter le nouveau volume en son centre. Sa forme précise contribue à définir clairement les espaces extérieurs qui découlent de cette implantation.

Le jury relève la cohérence et la grande qualité des réflexions menées sur les différents thèmes traités ainsi que la fonctionnalité du projet.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 1.8 « déclaration d'intention du maître de l'ouvrage » du règlement-programme du concours. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu le **lundi 30 septembre 2024 à 17h30** au centre scolaire de Grimisuat, à la grande salle des abris PC.

Les projets y seront exposés jusqu'au mardi 8 octobre 2024, week-end non compris, entrée libre de 17h00 à 19h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à la majorité  
décide d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet :  
n° 27, devise "T-Rex"  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Grimisuat, le 4 septembre 2024

Philippe Venetz

Raphaël Vuigner

Frédéric Vuignier

Myriam Broyon

Geneviève Bonnard

Pascal Fournier

Roberto Peruzzi

Laurence Vuagniaux

Erica Gaudin

Christophe Lugon-Moulin

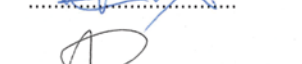
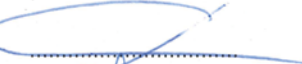
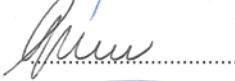
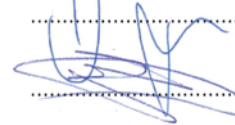
Michel Beytrison

Anne Buhner Moulin

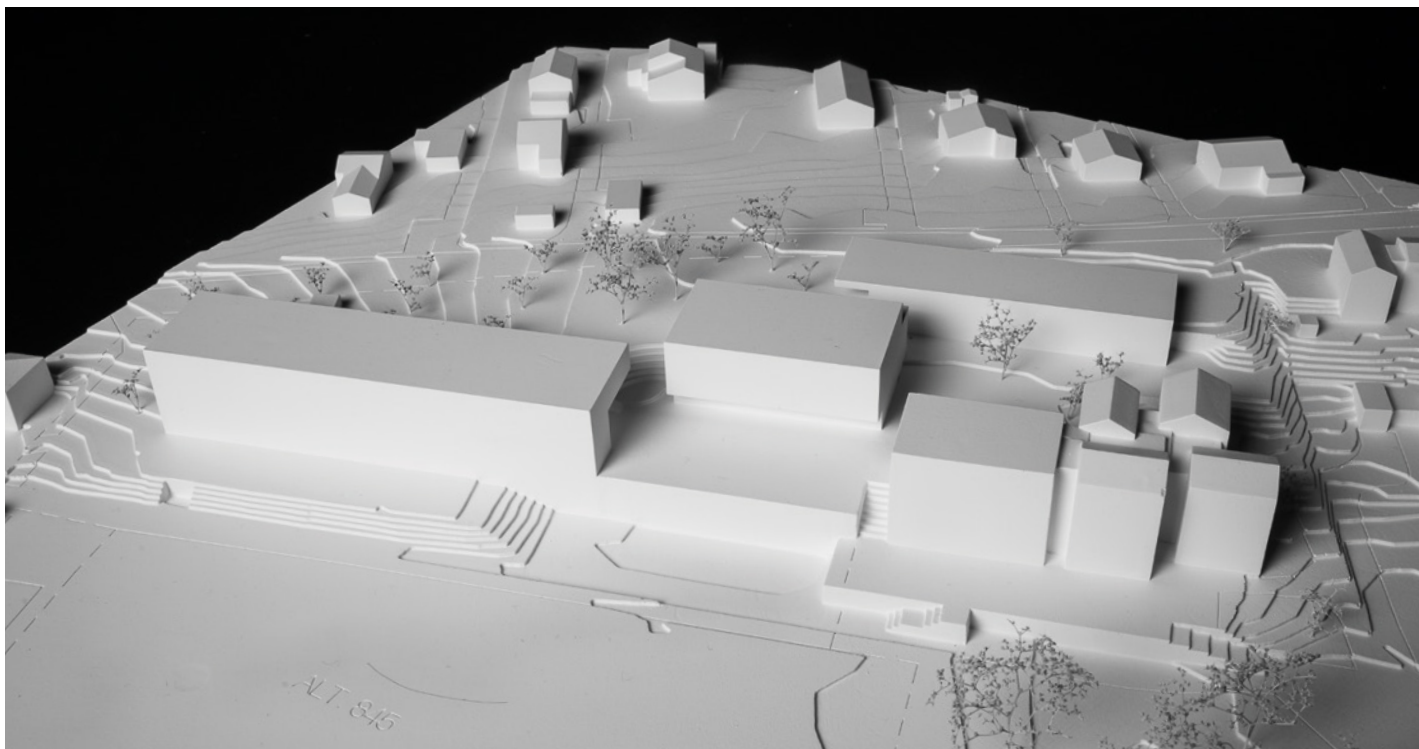
Sébastien Penon

Nicole Métrailler

Kevin Roux



## PROJETS PRIMÉS



**N°27 T-REX**

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

OFFICE OBLIQUE SARL, ZURICH

**Collaborateurs :**

Konrad Scheffer, Sarah Haubner

12

WH-P INGENIEURE AG, BASEL

**Collaborateurs :**

Martin Stumpf, Lars Keim

Le projet propose de regrouper les surfaces de l'Uape et la salle de gym dans un volume unique et compact, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace à disposition. L'approche de l'auteur du projet s'appuie sur une caractéristique essentielle du site scolaire de Grimisuat qui se distingue par une séparation claire entre les zones construites et les zones végétalisées. Les surfaces existantes entre les bâtiments offrant peu de qualité de dialogue et d'appropriation, l'auteur du projet prend l'option stratégique d'y implanter le nouveau volume en son centre. Sa forme précise contribue à définir clairement les espaces extérieurs qui découlent de cette implantation. Ce parti permet d'activer le côté nord par l'aménagement d'un jardin public arboré regroupant les entrées des édifices publics et de redéfinir des espaces de récréations à une échelle plus appropriée au sud et à l'est du site. Le complément d'une nouvelle arborisation sur l'ensemble du périmètre scolaire actuellement très minéral est apprécié et renforce le parti.

Le jury relève la qualité du dispositif d'accueil convivial découlant d'un aménagement paysagé qualitatif. Sur le plateau inférieur la cour de récréation trouve de nouvelles dimensions et un nouvel environnement plus animé et plus adapté au contexte construit existant. Ce concept offre un usage approprié des aires de récréation tout en offrant une réponse aux problématiques du climat, profiter de l'ombre des bâtiments pour la fraîcheur. Les utilisateurs s'interrogent toutefois sur l'utilisation de l'espace extérieur « théâtre », entravant une relation entre l'intérieur de la salle et la place extérieure.

La répartition du programme s'insère naturellement dans la topographie existante en proposant la salle de sport et son accès supérieur indépendant de plein pied en connexion au jardin public. La salle par sa position sur le site et son orientation dégagée sur le paysage devient un espace de grande qualité. La distribution et l'organisation des espaces se fait de manière rationnelle et fonctionnelle. Une entrée « scolaire » à l'étage inférieur permet un accès direct aux vestiaires. Les espaces de l'Uape au rez-de-chaussée, participent à l'animation des préaux scolaires par un dispositif « d'arcades » en façade sud offrant aux utilisateurs une zone abritée et dégagée sur le paysage vert. Cet élément architectural s'inscrit également dans une continuité de l'escalier extérieur d'accès bordant le bâtiment 2017. Par leur position

au coeur du complexe, ces espaces du rez-inférieur permettent d'envisager une utilisation variée et flexible.

Le jury relève la cohérence et la grande qualité des réflexions menées sur les différents thèmes traités ainsi que la fonctionnalité du projet. Le positionnement et l'organisation des nouvelles affectations au centre du complexe permettent d'entrevoir de nombreuses synergies autant pour l'école que pour des activités publiques. Sous l'angle de la réalisation, l'implantation du nouveau bâtiment est judicieuse, avec des volumes de terrassement limités et peu profonds qui réduisent les coûts et la complexité, sans nécessiter des travaux spéciaux. Le choix de volumétrie hors terre pour les nouveaux locaux permet d'envisager une architecture de qualité essentiellement en bois, un matériau léger et durable. L'expression des façades est simple, sensible et liée au rythme structurelle de la salle.

#### **Concept statique**

Le système structurel proposé est rationnel, il garantit une efficacité en termes de conception et de construction, mais aussi une bonne maîtrise des coûts, assurant ainsi l'économicité du projet. Les structures porteuses sont conçues en fonction des contraintes spécifiques à chaque niveau : le béton armé est utilisé pour le niveau contre terre (Uape) alors que la salle de gym et les parties hors-terre sont réalisées en bois. Les structures verticales sont soigneusement alignées pour assurer une transmission optimale des charges gravitaires. La façade porteuse Sud du nouveau bâtiment repose sur le mur en béton armé de la salle de gym existante. Étant donné la charge importante qui sera transmise à ce mur, une analyse de sa résistance, ainsi que celle de ses fondations, est à planifier. Un soin particulier doit être apporté à la conception du plancher en bois de la salle de gym, afin de respecter les exigences de confort stipulées par la norme SIA 260, notamment une fréquence propre supérieure à 8,0 Hz, pour éviter les vibrations indésirables.

En matière de sécurité parasismique, les parois de façade en béton armé assurent une protection adéquate dans le sens transversal (Nord-Sud). Des contreventements supplémentaires, par exemple des croix de St-André, semblent nécessaires dans le sens longitudinal (Est-Ouest) pour garantir la stabilité sismique de la salle de gym.



Plan de situation 1:500

Le complexe scolaire de Grimisuat se caractérise par une séparation claire entre les zones végétalisées et les zones construites : d'ouest en est s'étend un espace vert généreux avec des terrains de sport et de loisirs, la partie nord de la parcelle renferme une masse de construction à la topographie plus élevée, et forme une cassure avec l'espace vert. Ce lieu a fait l'objet d'aménagements successifs au cours des 50 dernières années et a aujourd'hui acquis un caractère hétéroclite. Les surfaces minérales caractérisent l'ensemble et renforcent l'impression de polarité entre nature et architecture.

Les surfaces entre les bâtiments ne permettent pas de dialogues entre ces derniers et offrent peu de qualité de séjour. Le niveau supérieur sert aux stationnements des véhicules. Le cœur de récréation au niveau inférieur manque d'une identité spatiale claire. L'excalibur, surdimensionné, ne remplit pas sa fonction d'élément de liaison entre ces niveaux. La mise en place d'un nouveau bâtiment et la réduction des places de stationnement offrent la possibilité de réorganiser l'espace extérieur.

Le nouveau bâtiment occupe le centre de l'ensemble et forme ainsi autour de lui une mosaïque variée d'espaces extérieurs. Il sert d'intermédiaire entre les deux niveaux et crée une séquence attractive et variée de lieux de rencontre : au nord, une situation d'axe vue accueillante avec un jardin public - au sud, une cour de récréation animée.

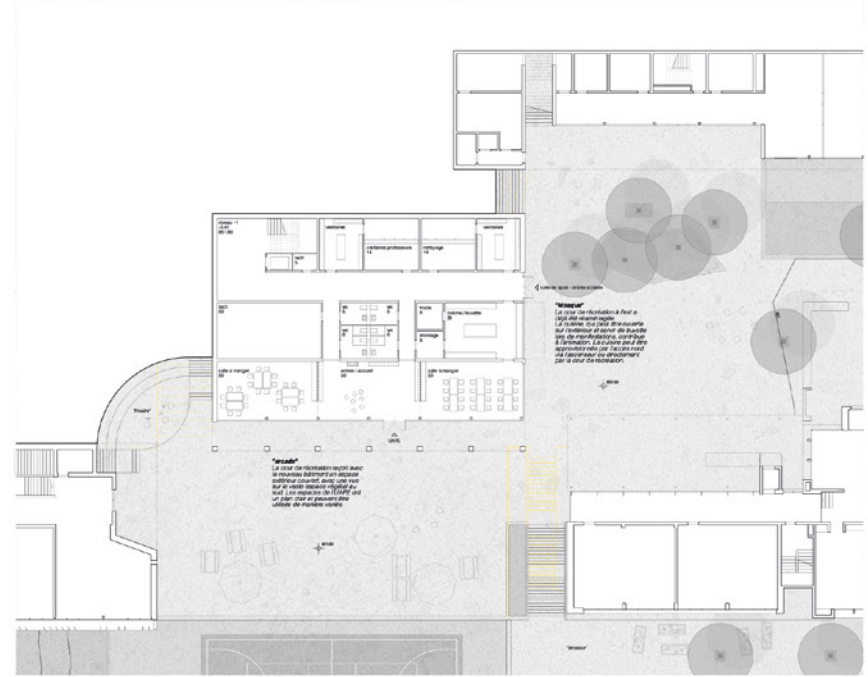
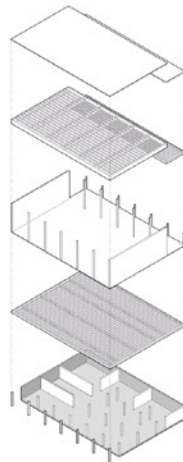
Le volume fait écho aux bâtiments existants et réagit de manière sensible au voisinage grâce à un décalage subtil des hauteurs.

La salle de sport située au niveau supérieur fait partie de l'espace public. Les salles de l'UAPE deviennent le cœur polyvalent du complexe scolaire. Les deux programmes réunis dans un seul bâtiment permettent des synergies, comme les locaux annexes partagés et la cuisine. La cuisine peut désormais servir à la salle de sport et devenir un kiosque ouvert vers l'extérieur. Le programme est complété par des vestiaires et des locaux techniques afin d'éviter un tracé complexe et de garantir un fonctionnement indépendant. Les choix d'agencement du programme proposent une réponse sensible aux possibles perturbations vis-à-vis des bâtiments existants.

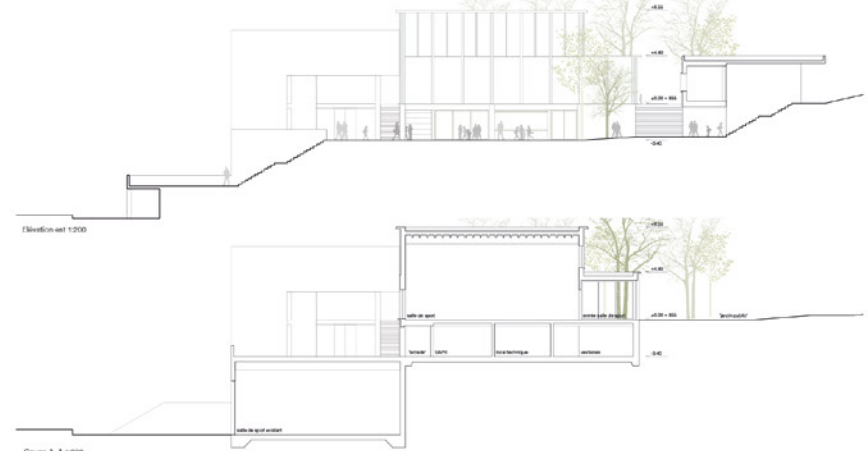
À l'exception des éléments de construction en contact avec le sol, le nouveau bâtiment est réalisé en bois. L'axe est réalisé à l'intérieur, il est lauré en vert foncé sur la façade. La matérialisation et la coloration du bâtiment forment un contraste agréable avec les bâtiments existants à dominante minérale.

**Technique**  
Les solutions techniques sont réduites dans la mesure du possible afin d'économiser des coûts et de diminuer les émissions de CO2. En plus de cela, on recourt de plus en plus à des solutions passives. La protection solaire, en particulier sur la façade sud, compense la surchauffe en été. En hiver, les apports solaires réduisent les besoins en chauffage. La salle de sport est éclairée de manière optimale par les deux façades longitudinales, ce qui réduit la consommation d'électricité. Tandis que le vitrage de la façade sud offre une belle vue, les fenêtres nord fournissent un éclairage sans éblouissement et la possibilité d'un refroidissement nocturne. L'installation de ventilation à l'étage inférieur est équipée d'un système efficace de récupération de la chaleur. Les voies de distribution sont centrales et courtes.

**Structure**  
La structure du gymnase est conçue comme une construction mixte. Les éléments de construction souterrains, se situent partiellement en pente, et le radier sont prévus en béton armé. La salle de sport et le local d'équipement sportif sont quant à eux réalisés à partir d'éléments en bois. La salle de sport est soutenue transversalement par des poutres en bois lamellé-collé. Des poutres secondaires y sont maintenues et forment, avec des panneaux multioùdes, le plancher du bois. Les poutres principales reposent sur des poteaux en bois. La dalle de sous-sol présente au niveau de l'entrée UAPE est également pensée comme un système de poteaux en bois. Ces poteaux sont posés sur deux rangées de poteaux. La transmission et la reprise des charges sismiques s'effectuent à travers les différents planchers, les contreventements muraux ainsi que les murs extérieurs du sous-sol. Les matériaux de construction envisagés sont du béton recyclé avec du ciment à teneur réduite en CO2 et du bois local. Dans la mesure du possible, l'utilisation de colle pour les matériaux en bois est à éviter.



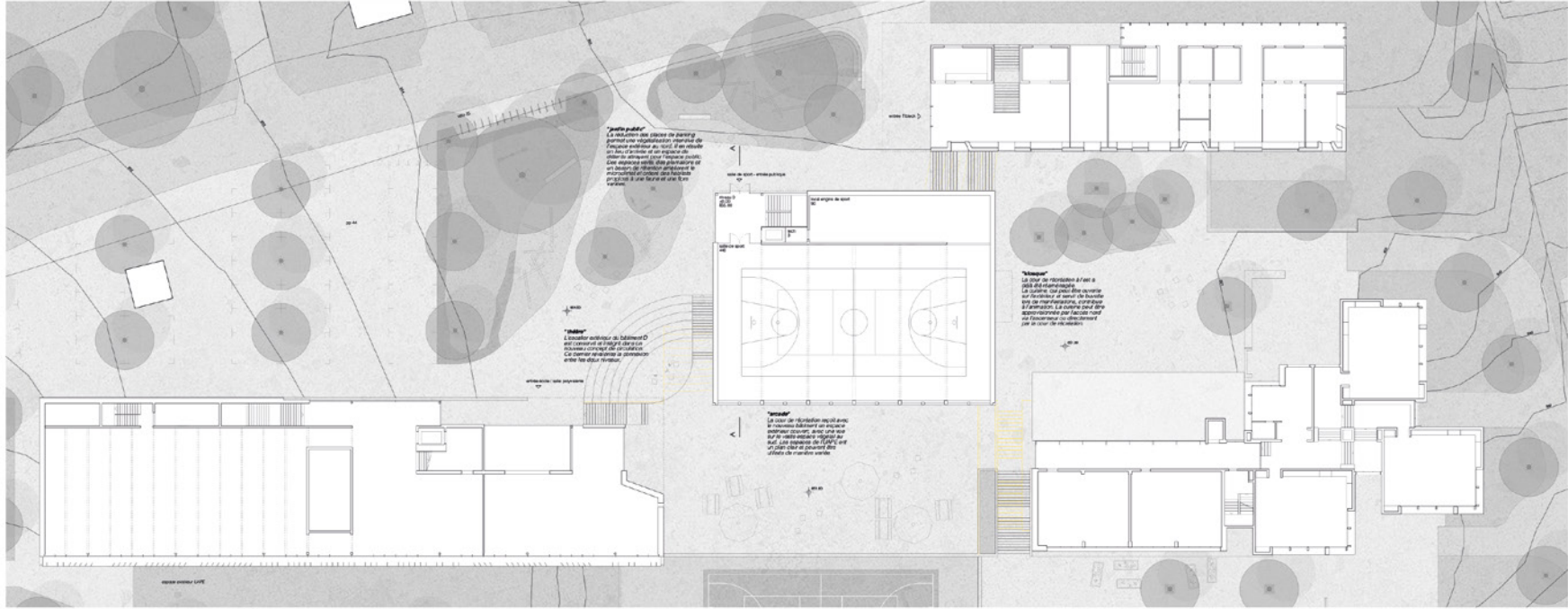
Plan niveau 1200



Élévation est 1:200

Coupe A-A 1:200





Plan d'implantation 1:200



Elevation nord 1:200



Elevation sud 1:200

**T-Rex** Concours salle de gym Grimsuat



**N°27 T-REX**



16

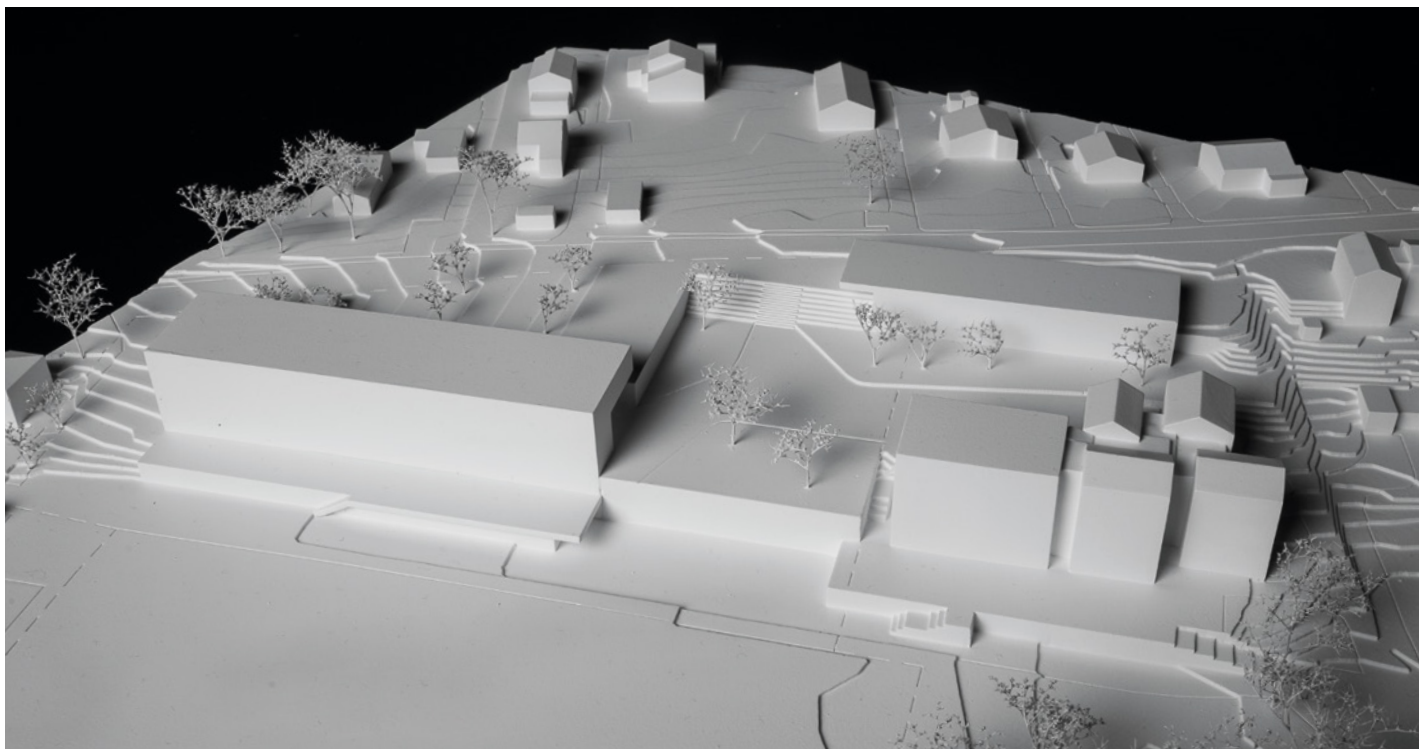
**T-Rex** Concours salle de gym Grimsuat



**N°27 T-REX**







**N°02 CACHE-CACHE**

2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX

DARE ARCHITECTES SARL, SAINT PIERRE DE CLAGES

**Collaborateurs :**

Gras Alice, Bugaud Delphine, Bergerre Milena, Baudin Lauranne, Cretton David

SD INGENIERIE SION SA, SION

**Collaborateurs :**

Morand Grégory, Mittaz Xavier

Le projet scinde le programme en deux interventions, de part et d'autre du bâtiment 2017.

La salle de gymnastique, implantée perpendiculairement à cette école récente, est enterrée sous la partie supérieure du parking, dégageant un nouveau front sur le préau, en ligne avec la façade Est du bâtiment actuel. Un nouveau gradin fait la connexion entre l'accès nord et le préau. Le préau jouit d'une belle surface gagnée sur l'ancien gradin arrondi démoli. Un aménagement paysager est proposé pour l'aire de récréation.

L'agrandissement de l'Uape remplace le terre-plein devant les salles de travaux manuels et propose de prolonger le volume avec un local vélo, pour unifier le rapport de l'école 2017 avec le terrain de football.

Le jury apprécie la proposition à l'échelle du site, qui laisse le dégagement sur le paysage depuis l'accès nord, et offre une belle surface de préau. Vis-à-vis de la complexité du site, avec ses constructions hétérogènes, il regrette des réponses jugées parfois schématiques. Il interroge l'alignement de la nouvelle salle de sport avec la façade Est du bâtiment 2017, privant une possible connexion directe avec la salle de gymnastique actuelle. La présence du nouveau gradin, positionné très en arrière, ne dégage pas suffisamment d'espace côté accès nord et pose un problème de sécurité vis-à-vis de l'entrée de la crèche.

L'aménagement paysager proposé témoigne d'une belle intention, restant toutefois trop timide, compte tenu du secteur en pleine terre et du besoin d'articuler la cour de récréation pour les différents degrés scolaires.

L'accès à la salle à manger de l'Uape et à la salle de gymnastique depuis un espace couvert commun au rez inférieur fonctionne de manière simple et efficace. Le calage de la salle de sport entre les altitudes existantes des entrées, génère une hauteur accrue sous la structure de la salle. Le volume d'excavation supplémentaire induit par cette décision est pondéré par l'avantage d'un lien de plain-pied. Le jury regrette que la coupe transversale sur la salle, exprimant l'idée du projet, ne soit pas présentée. L'information sur la proportion du haut jour, assurant l'apport de lumière naturelle à la salle, manque. La présence d'un second dispositif de lumière naturelle par lanterneaux n'est pas claire.

Le jury apprécie le fonctionnement simple de l'Uape. L'espace couvert pour les vélos offre une flexibilité future pour un agrandissement de la structure d'accueil.

Le volume bâti est dans la moyenne des projets. L'aspect durabilité est péjoré par le parti pris d'une salle très enterrée et d'une intervention non groupée, malgré les structures des dalles de toiture proposées en charpente bois.

### **Concept statique**

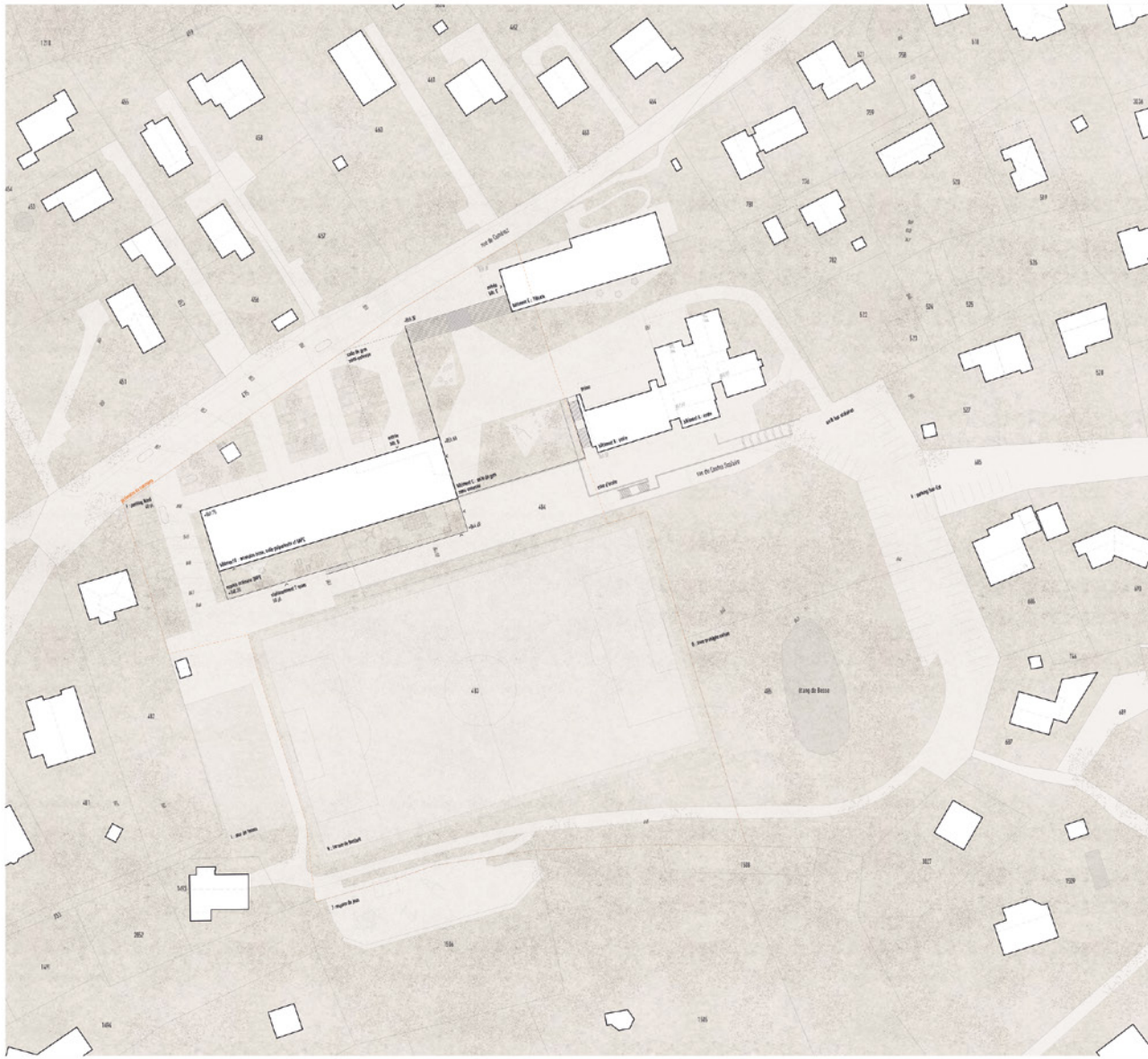
Le projet propose deux volumes distincts pour l'UAPE et la salle de gym. La salle de gym est complètement enterrée au Nord-Est du bâtiment 2017 de l'école. La structure porteuse de la salle de gym est entièrement en béton armé à l'exception de la toiture qui propose des poutres en bois lamellé collé (BLC).

Cette implantation nécessite des volumes de terrassements importants avec une profondeur de fouille de l'ordre de 11 m côté Nord ainsi que des travaux spéciaux tels que parois gunitées clouées ou parois berlinoises pour limiter l'emprise et assurer la stabilité des parois de fouille.

Le système structurel du bâtiment de l'UAPE, implanté au Sud du bâtiment 2017 de l'école et qui comporte un seul niveau, est similaire à celui de la salle de gym, soit en béton armé pour les parties enterrées et en bois pour la toiture.

Du point de vue de la sécurité parasismique, la salle de gym ne pose pas de problèmes puisqu'elle dispose des parois contre terre en béton armé et que son volume est enterré. Pour l'UAPE qui comporte une toiture légère, sa stabilité et sa résistance sont également aisément assurées par les nombreuses parois en béton armé dans les deux directions.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est cohérent et bien conçu mais le volume de terrassement important et les travaux spéciaux nécessaires à la réalisation de la salle de gym impactent négativement l'économie globale du projet et les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.



plan de situation 1:500

**UNE INTERVENTION INTERIEURE A LA TOPOGRAPHIE**

La nouvelle salle de gymnastique et l'extension de l'UAPE s'intègrent dans le bâti existant en respectant les affectations actuelles et en tenant compte de la topographie existante, de manière à privilégier une intervention discrète en contexte dense et historique.

**UNE SALLE DE GYM EN LIEN AVEC LES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES**

Les volumes actuels de complexe scolaire sont reliés entre-elles par plusieurs strates. La plate-forme, plus polivalente et son parking d'appoint permet de mieux de contourner la salle polivalente et sa tribune depuis le rue de Grammont au Nord de site. Les strates enterrées sont accessibles également via des dénivelés coulés en cascade reliant les bâtiments scolaires d'origine. La strate principale, plus privilégiée, accessible depuis le Sud est dédiée aux activités physiques et est plutôt propice à l'accueil des enfants car située dans une zone de circulation. Dans le prolongement du court de tennis et du terrain de football existants, se situe la salle de gymnastique actuelle ainsi que les vestiaires à intégrer à la proposition de projet.

La nouvelle salle de gymnastique vient s'intégrer dans le prolongement de ce programme en partie Nord des volumes déjà existants. Ainsi, elle profite d'une proximité immédiate et à niveau avec les vestiaires, la salle de gymnastique existante et les terrains de sport adjacents. Le lien organique existant est renforcé en vestiaire pour les professeurs et en locaux sanitaires en lien avec les vestiaires élèves. Un nouveau local, intégré est subdivisible afin de pouvoir être à la fois exploité par la salle actuelle et par la nouvelle salle. Les surfaces sont donc redéfinies de manière à gérer les flux de manière optimale. Grâce à sa grande hauteur, la nouvelle salle de gymnastique vient chercher son éclairage naturel en façade Nord-Est, assurant des volumes variés au sein de ce et la partie scolaire existante. En conséquence, un éclairage artificiel est assuré par le nouveau prolongement du projet. L'ensemble est enrichi par une végétation partielle de la toiture. Par cette végétation et l'aménagement d'un nouveau jardin d'accès, le volume de la salle de gymnastique permet de dilapier ses parois, élargies par la toiture et le jardin à deux niveaux. Les cour et volumes végétaux intègrent des copages ombragés et des surfaces de jeux.

**UNE HAUTE OUVERTE SUR L'EXTERIEUR**

Dans le but d'obtenir un statut, au moins existant au Sud du bâtiment D, l'extension de l'UAPE vient également prendre place au niveau de cette strate. Les salles à manger sont situées de plain-pied et ouvertes sur les terrains de sport, la courbe topographique également d'un accès direct pour les lycéens.

L'entree couverte en lien direct avec l'entree principale du groupe scolaire est à proximité des installations existantes, permettant au enfants et au personnel de circuler facilement entre les deux parties de l'UAPE. Le grand couloir, orienté Nord-Ouest offre de nombreux points de vue intérieurs, offrant une protection solaire pour la façade Sud de l'extension de l'UAPE, et intègre les stationnements vélos couverts.

Un escalier extérieur permet également de rejoindre un espace extérieur dédié sur la toiture végétalisée depuis les deux programmes de l'UAPE, accessible de plain-pied depuis les salles facultatives existantes.

**STRUCTURE**

L'UAPE et la nouvelle salle de gymnastique optent pour un système constructif relativement similaire. Les fondations sur radier et les murs contre-terre sont prévus en béton armé. Les autres éléments porteurs ainsi que les charpentes de toiture seront en bois. L'utilisation du bois permet de développer une forme durable, que les façades ouvertes sur l'extérieur. Le bois apporte un effet plus chaleureux qu'un béton à effet minéral à béton, un matériau métallique brut en façade s'harmonise avec les matériaux du bâtiment D.

Le système porteur de la toiture de la salle de gymnastique est composé de poutres simples en bois lamellé-collé d'une portée de 15m environ et espacées de six. La grande hauteur sous-soliveau de la salle de gymnastique permet d'aligner la hauteur statique nécessaire des poutres bois. L'ami ainsi que la technique CLT et les organes sportifs suspendus. La toiture de l'UAPE est composée d'une dalle béton à béton partant dans le sens Nord-Sud. La stabilisation passagère des deux nouvelles entées est simplifiée de par leur construction souterraine et attenante à des corps de bâtiment existants.

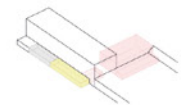
**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les volumes végétaux apportent une certaine inertie et une protection solaire en façade sud. Des panneaux photovoltaïques sur les toitures et en façade offrent une production solaire et des apports énergétiques, notamment en hiver lorsque les apports du soleil sont plus bas. L'isolation de base Nord, pour la structure, les enduits et les revêtements intérieurs est privilégiée.

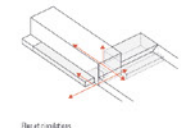
**UNE INTERVENTION EN DEUX ETAPES**

Le chantier pourra être lancé pour maintenir l'école en service grâce aux deux entées du site au Nord et au Sud.

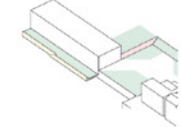
« Lors de la construction de la salle de gymnastique au Nord, le site scolaire reste accessible grâce au parking qui restera en place jusqu'à l'accès depuis la rue de Grammont. Lors de la construction de l'UAPE, par l'entree et le parking au Nord.



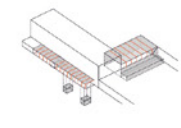
**FACADE**  
 - salle à manger  
 - couloir à bois  
 - salle de gymnastique  
 - vestiaires élèves existants



Flux et circulation

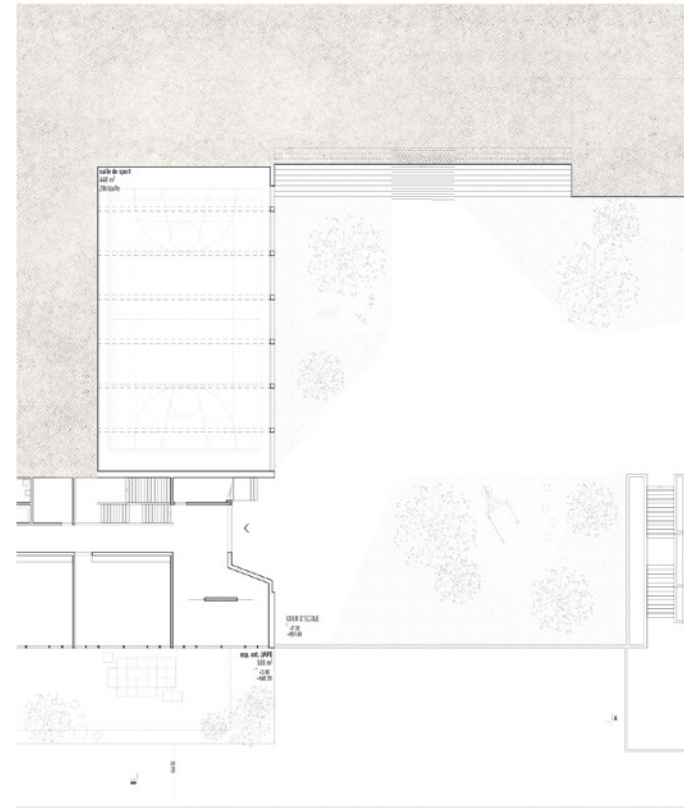
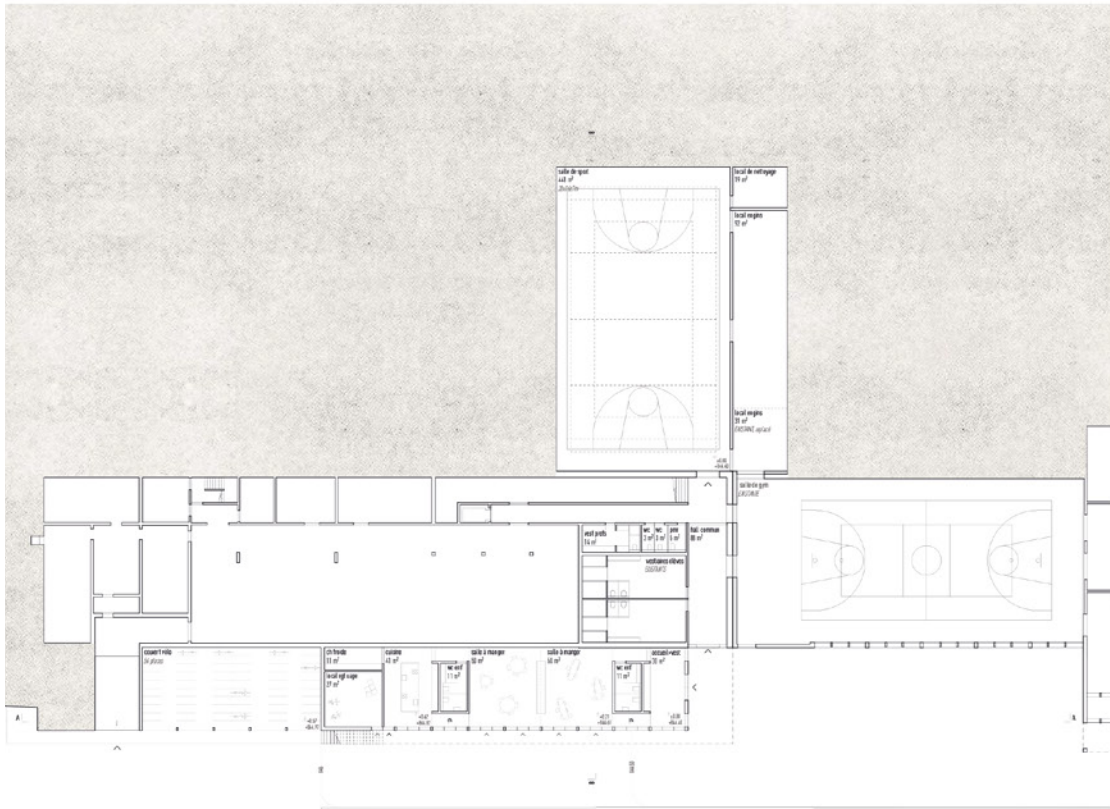
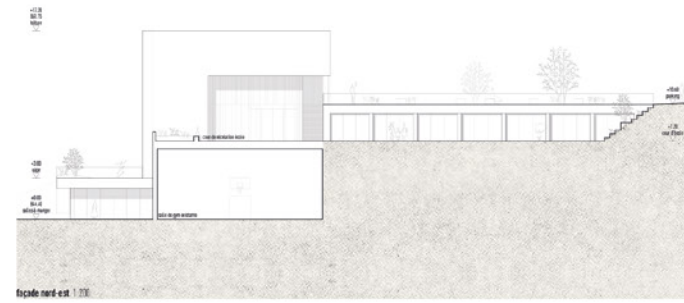
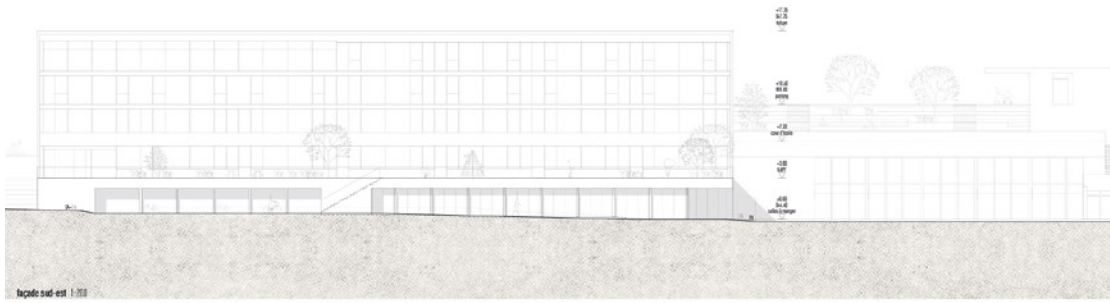


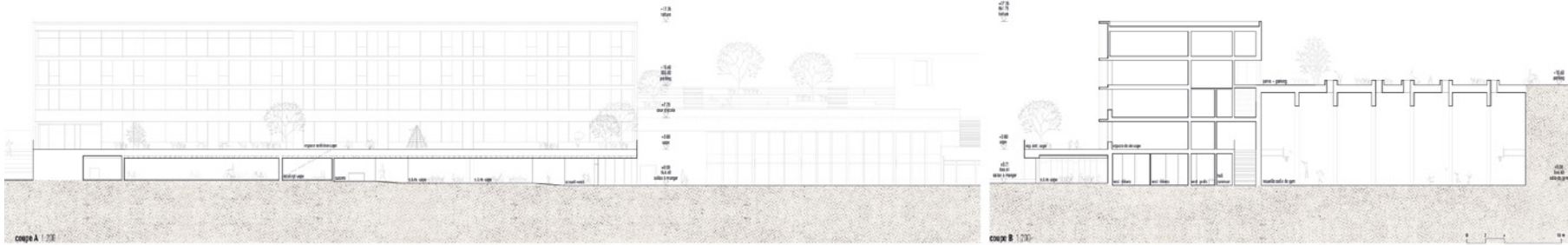
CONCEPT INTERIEUR



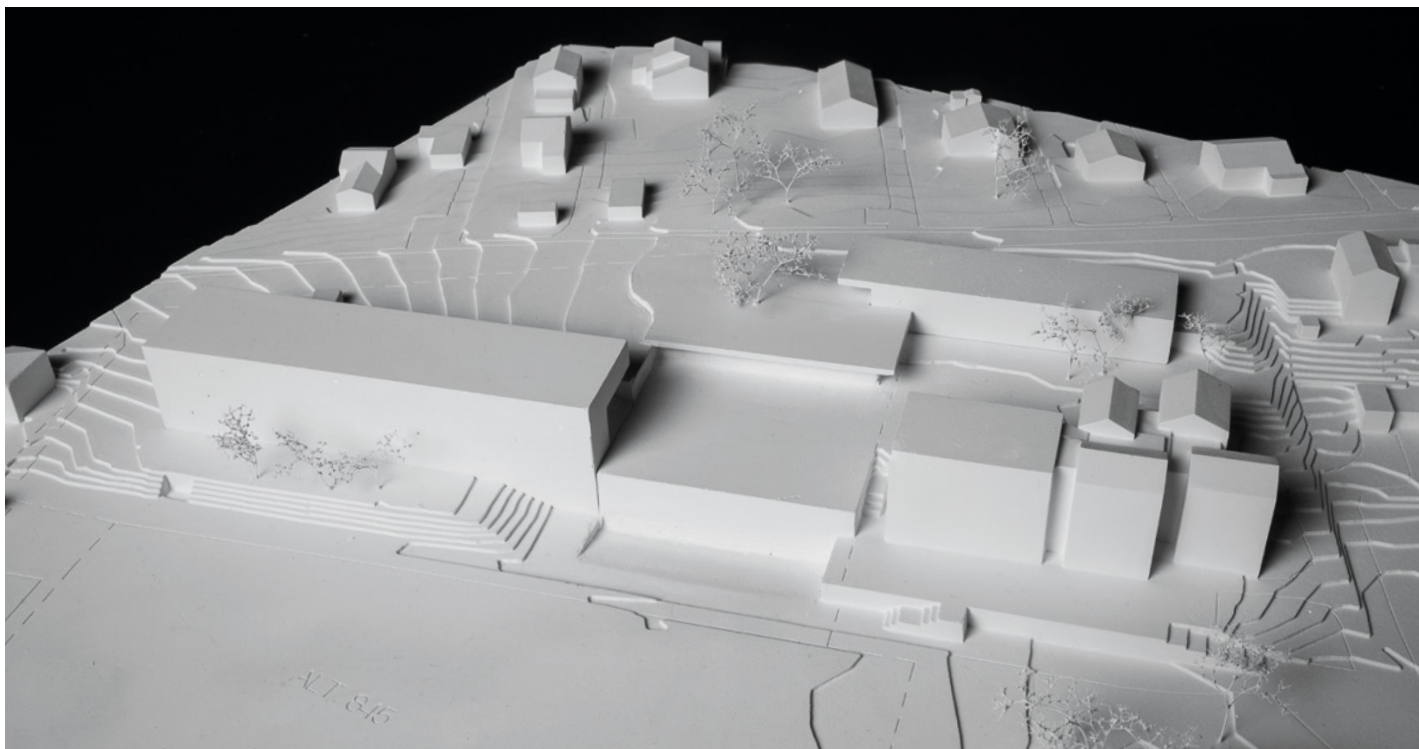
**STRUCTURE**  
 - béton armé  
 - structure bois











**N°01 HOUDINI**  
3<sup>E</sup> RANG / 1<sup>ÈRE</sup> MENTION

R2A ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Grégor Watson

CRETZAZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

**Collaborateurs :**

Raphaël Bonvin



Le projet propose une nouvelle salle de sport double, en remplacement de la salle de gymnastique actuelle, construite avec la première école sur le site, réalisée par les architectes Morisod Furrer. L'agrandissement de l'Uape est placé sur la toiture de cette nouvelle salle double, en lien avec les différents plateaux du site. Le parti de superposer les deux programmes permet de maintenir une perception du site proche de l'état actuel, ouverte sur le paysage, depuis l'accès nord. Seul le gradin arrondi est remplacé par une place d'accueil en toiture de l'Uape, probablement dédiée à la crèche. Le fonctionnement de la salle de gymnastique est usuel pour une salle double, divisible par un rideau central escamotable. Le sol de la salle est approfondi du fait de la volonté de maintenir l'altitude du préau actuel, tout en respectant la hauteur réglementaire sous structure.

Le jury a apprécié le questionnement que pose le postulat d'une nouvelle salle double, hors cadre du programme du concours. La plus-value fonctionnelle d'une salle double a été évaluée. Après analyse des avantages et inconvénients de la solution, après examen des incidences financières et écologiques, le jury a jugé que la proposition d'une salle double n'était pas recevable pour les raisons suivantes : démolition d'une salle de gymnastique jugée en relativement bon état, destruction d'une partie de socle, complexifiant encore la rencontre des différents langages architecturaux du site, fonctionnement non optimal pour le sport scolaire, qui est la destination première des deux salles de gymnastiques indépendantes, terrassement important pouvant mettre en péril le fonctionnement des écoles durant la phase chantier, et un impact financier n'entrant pas dans l'objectif budgétaire communal.

Le jury reconnaît et apprécie la cohérence du projet dans son attitude franche, et son langage architectural associant une structure puissante en béton et une façade légère industrielle, proposant un écran de panneaux photovoltaïques comme protection solaire. Les liaisons entre les écoles et leur salle de gymnastique sont assurées, bien que le décaissé permettant d'offrir la hauteur libre réglementaire sous structures, les complexifie. Il en est de même du lien entre la salle et le terrain de football. L'entrée publique de la salle, desservant une galerie et son gradin escamotable est cohérente à sa vocation de salle de sport double.

La position de l'Uape, articulant et activant le préau, est appréciée. Son fonctionnement est jugé adéquat. L'aménagement des préaux reste toutefois schématique.

Le volume bâti est nettement supérieur à la moyenne des projets, du fait du parti pris. La démolition d'une structure dont l'obsolescence n'est pas prouvée, l'important terrassement, et la mise en œuvre d'une matérialité cohérente au concept d'une infrastructure enterrée sont autant de décisions qui peinent à trouver leur justification face aux critères écologiques.

### **Concept statique**

Le projet propose de regrouper les salles de l'UAPE et la salle de gym dans un volume unique dont l'implantation nécessite la démolition de la salle de gym existante.

Les structures porteuses du volume qui est entièrement enterré sont en béton armé de même que les poutres de toiture qui sont en béton précontraint. Le système structurel proposé est cohérent et en relation avec son implantation souterraine.

Cependant, la profondeur de fouille nécessaire, particulièrement marquée côté Nord, environ 14 m, entraîne des volumes de terrassement considérables et requiert des travaux spéciaux pour garantir la stabilité et la sécurité des parois de fouille, tels que des parois gunitées clouées ou des parois berlinoises.

Le volume étant entièrement enterré, les sollicitations sismiques sont faibles et aisément reprises par les parois contre terre en béton armé.

Toutefois, le projet présente des inconvénients notables. La démolition de la salle de gym existante, dont la structure est encore en bon état, ainsi que les travaux de terrassement d'une ampleur significative, affectent négativement l'économie globale. De plus, ces travaux amplifient les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.

L'absence de salle de gym pendant plusieurs mois représente également un désagrément majeur pour les activités scolaires.

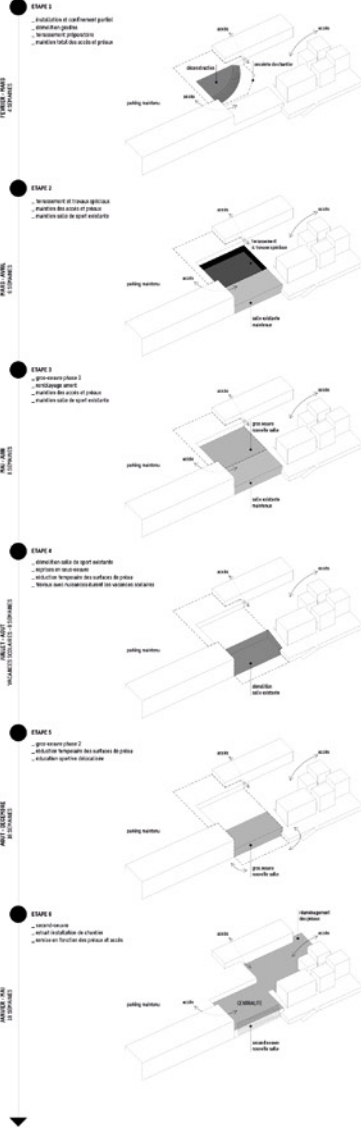


**CONCEPT**  
 Le nouveau musée d'histoire de la ville de Lausanne est un bâtiment en architecture et paysage entre programme scolaire, musée et public. Il émerge de manière contrastée dans le quartier de l'ancien hôpital (ensemble des programmes éducatifs). Il se caractérise par sa forme, sa coupe et son intégration dans le quartier de la ville de lausanne. Il est conçu en fonction de son environnement et de son rôle de médiateur de la ville.

SITUATION \_1489

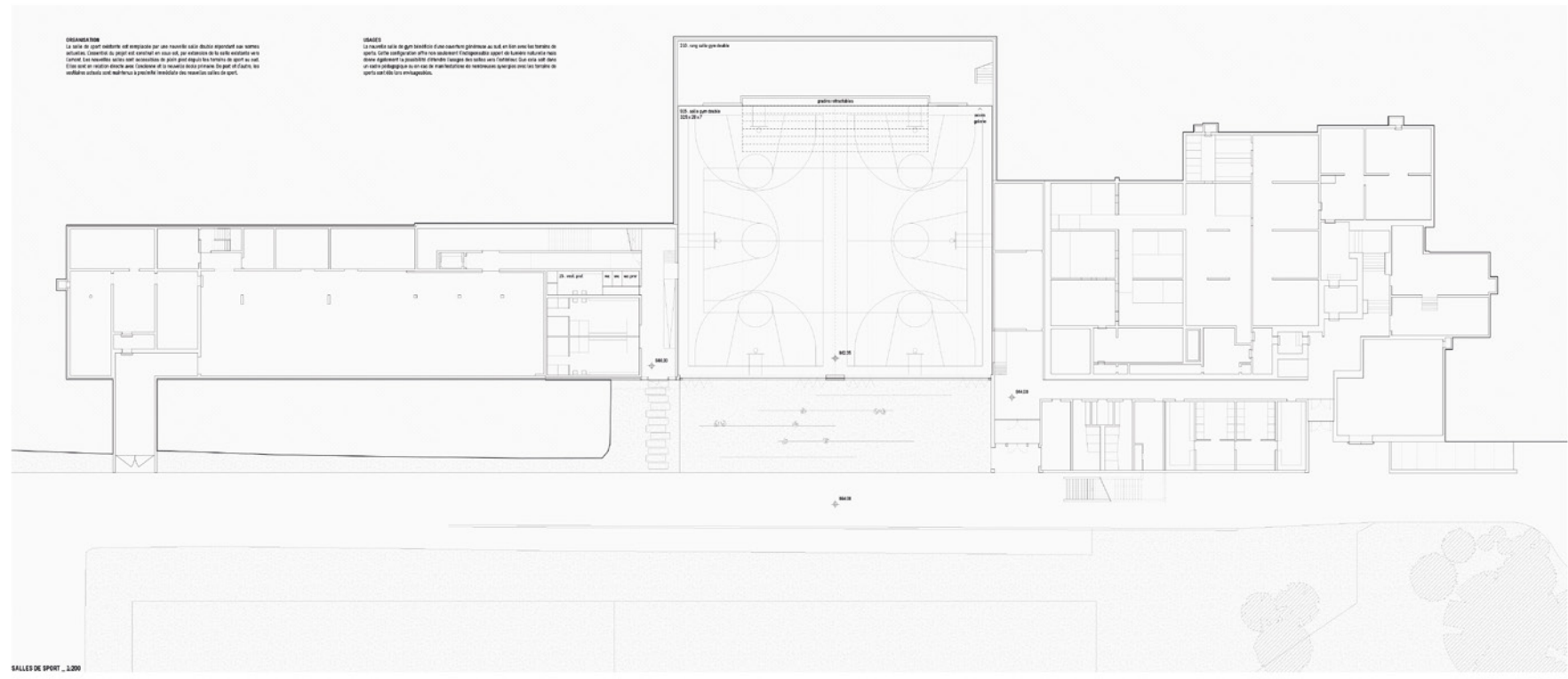
COUPE \_1490

**ETAPES DE CONSTRUCTION**

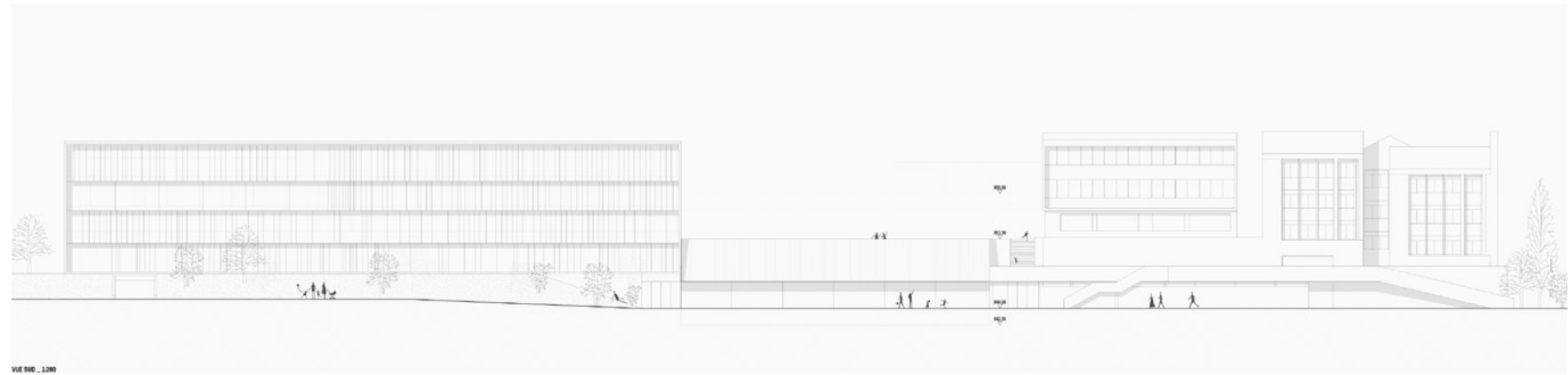


**ORGANISATION**  
 La salle de sport moderne est organisée par une succession de halls séparés par des colonnes verticales. Ces halls sont connectés en un seul, par une série de halls latéraux et centraux. Les escaliers sont situés à l'extrémité de la salle de sport, et les toilettes sont situées dans les halls latéraux et centraux.

**USAGES**  
 La salle de sport est conçue pour être utilisée par un grand nombre de personnes. Elle est conçue pour être utilisée par un grand nombre de personnes. Elle est conçue pour être utilisée par un grand nombre de personnes.



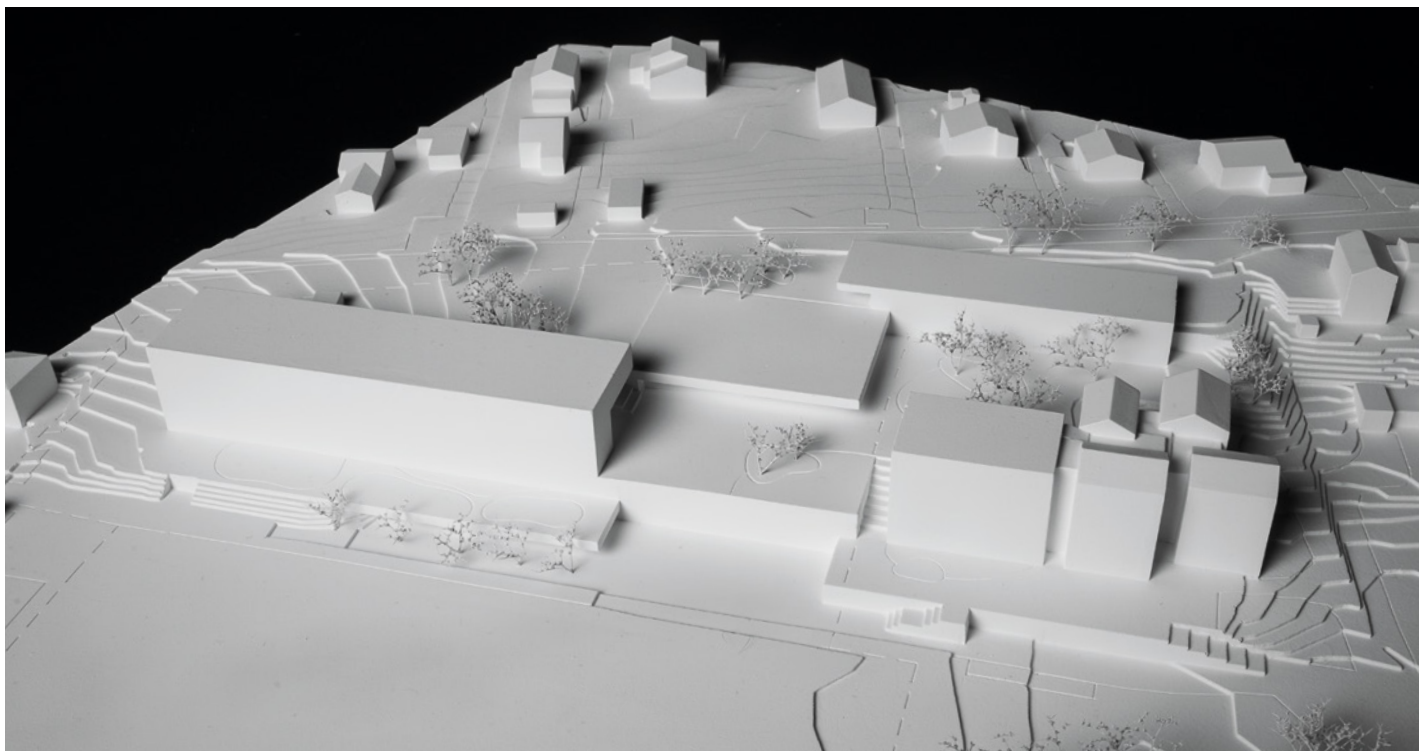
SALLES DE SPORT \_ 1.200



VUE DVD \_ 1.200







**N°03 STRATUS**

4<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX

ATELIER MOR& ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Jean Pascal Moret, Muriel Coquoz, Marine Cornaz, Rachel Caillère, Lionel Mudry

GUYAZ MERY SARL, SION

**Collaborateurs :**

Xavier Guyaz

Le projet propose deux interventions sur le site, une par programme, avec l'intention de travailler la topographie par plateau et de maintenir l'ouverture sur le paysage, de manière proche de la situation actuelle.

La nouvelle salle de gymnastique est implantée en arrière et en parallèle de la salle actuelle. Sa toiture, située en prolongement du parking nord, offre un espace supplémentaire polyvalent. Au niveau du préau, sa présence articule l'espace de récréation en deux sous-espaces. En sous-sol, une zone de circulation et services offre un lien visuel entre les salles, dont le sol est séparé de la valeur d'un niveau. L'Uape occupe une partie du terre-plein au pied du bâtiment 2017, face au terrain de foot ball.

Le jury apprécie l'intention du projet, cherchant à résoudre la complexité du site par couture, tant hors sol qu'en sous-sol. Il apprécie l'articulation du préau en deux sous-espaces. La légère rotation de la salle, sous couverture orthogonale, interroge. Elle se comprend par la recherche d'une fluidité entre les aires de récréation. Elle introduit un maniérisme peut-être superflu. En sous-sol, l'espace reliant les écoles et offrant une vue traversante d'une salle à l'autre est salué. Malheureusement la liaison spatiale aux écoles n'est pas solutionnée. Côté bâtiment 2017, la liaison en demi niveau n'est pas résolue, trop exigüe et incompatible «pmr». L'entrée depuis le préau couvert souligne la difficulté à créer une distribution verticale qualitative. Côté de l'école d'origine et de son extension 1998, la liaison proposée se greffe à un couloir de services non activé.

Le fonctionnement de la nouvelle salle-à-manger de l'Uape est adéquat. La liaison directe à la structure d'accueil 2017, par création d'un escalier dans le dépôt, est appréciée. Le solde du terre-plein offre un potentiel d'agrandissement futur appréciable.

La matérialité proposée cherche une cohérence avec celle de l'école 2017. Le langage architectural proposé, certes maniéré, témoigne d'un souci d'intégration.

Les aménagements paysagers du préau cherchent à améliorer le climat des aires de récréation, de manière jugée trop timide. Le jury regrette le manque de définition de la place supérieure.

Le volume bâti est dans la moyenne des projets. L'aspect écologie et durabilité est péjoré par le parti pris d'une salle enterrée, d'une intervention non groupée et d'une matérialité essentiellement béton.

### **Concept statique**

Le projet prévoit deux volumes distincts : l'UAPE et la salle de gym. La salle de gym est située dans la cour actuelle des écoles et est entièrement enterrée. Sa structure porteuse est intégralement en béton armé, y compris la toiture, qui est une dalle en béton armé reposant sur des poutres, probablement en béton précontraint. La partie hors-sol de la salle de gym est soutenue uniquement par des colonnes sur les façades Sud et Est.

Cependant, compte tenu de la masse importante de la toiture en béton armé recouverte de terre ou d'enrobé bitumineux, les seules parois de contreventement situées au nord et à l'ouest provoquent des effets de torsion significatifs, ce qui nuit au comportement dynamique de la salle et à sa sécurité parasismique. Pour pallier ce problème, il pourrait être nécessaire d'ajouter des contreventements, tels que des croix de Saint-André, dans les façades vitrées.

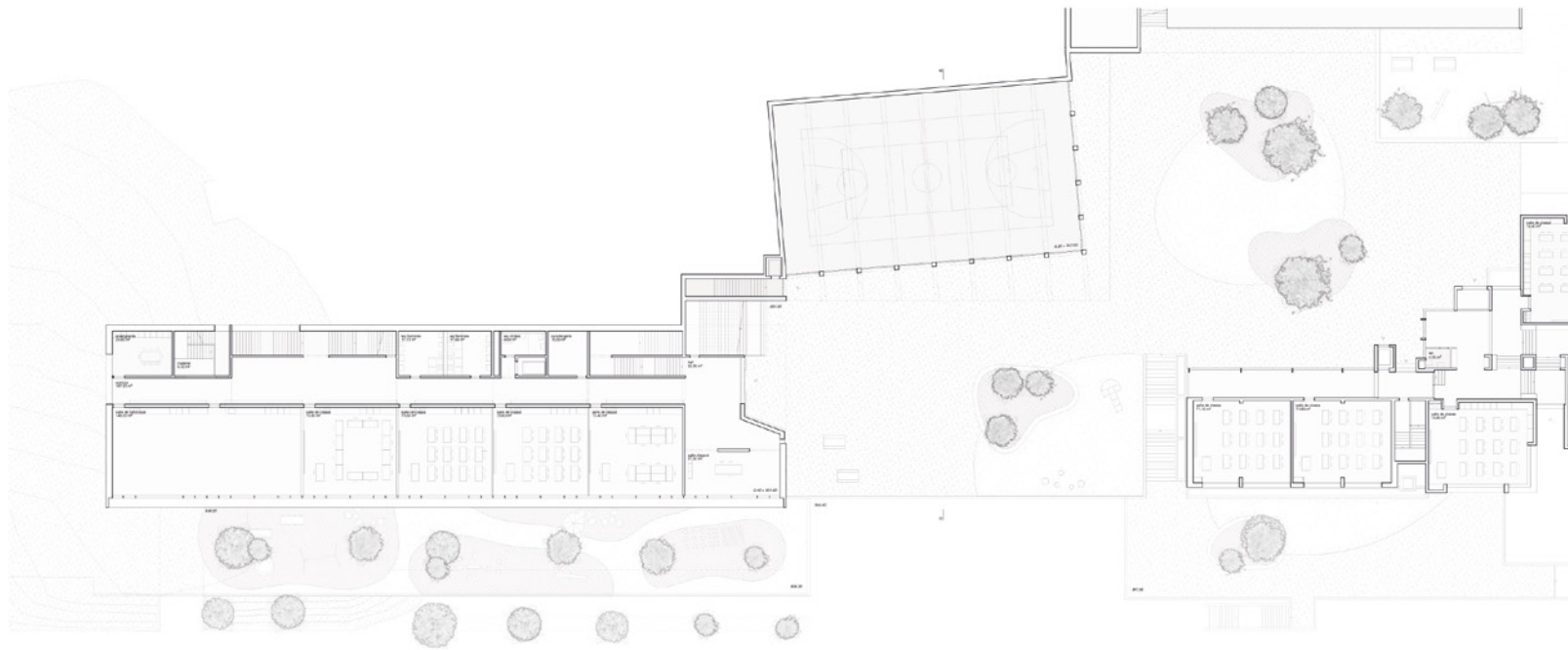
L'UAPE, quant à elle, est implantée au Sud du bâtiment 2017 de l'école existante et se compose d'un seul niveau. Sa structure, entièrement en béton armé, est conçue pour garantir la sécurité et la stabilité face aux charges gravitaires et aux sollicitations sismiques.

La profondeur de la fouille nécessaire côté nord, d'environ 9 mètres, engendre des volumes de terrassement considérables. Ces travaux nécessitent des techniques spécifiques, comme des parois gunitées clouées ou des parois berlinoises, pour assurer la stabilité et la sécurité des parois de fouille.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est rationnel et bien conçu. Toutefois, l'importance des volumes de terrassement et la nécessité de travaux spéciaux pour la salle de gym affectent négativement l'économicité globale du projet et accentuent les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.





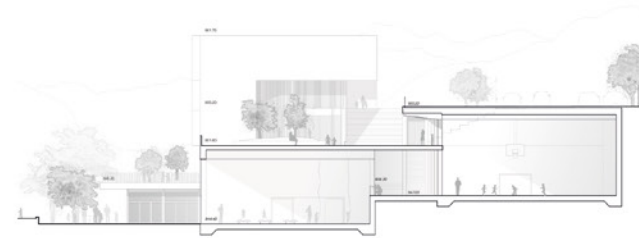
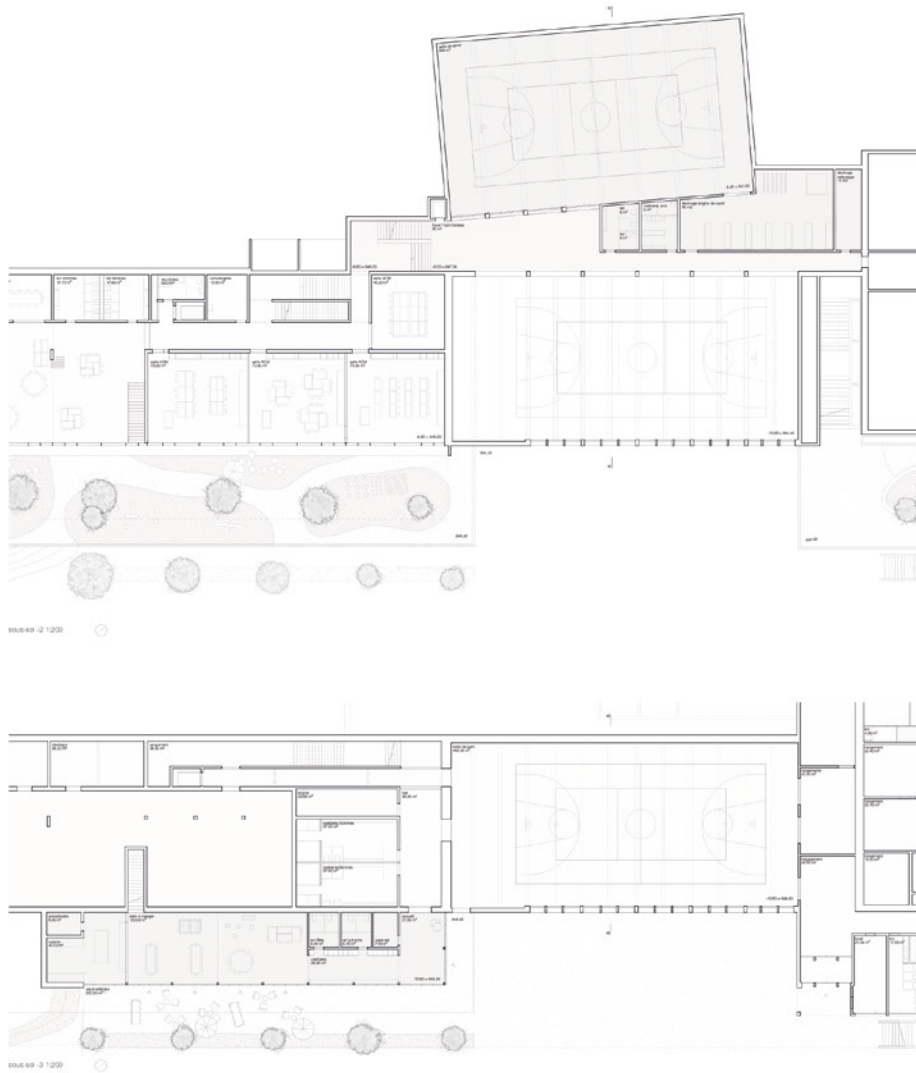


étage -1 1:200



élevé sud 1:200

stratus Concours de projets pour la construction d'une salle de gymnastique et de locaux UAPE, grimsuot

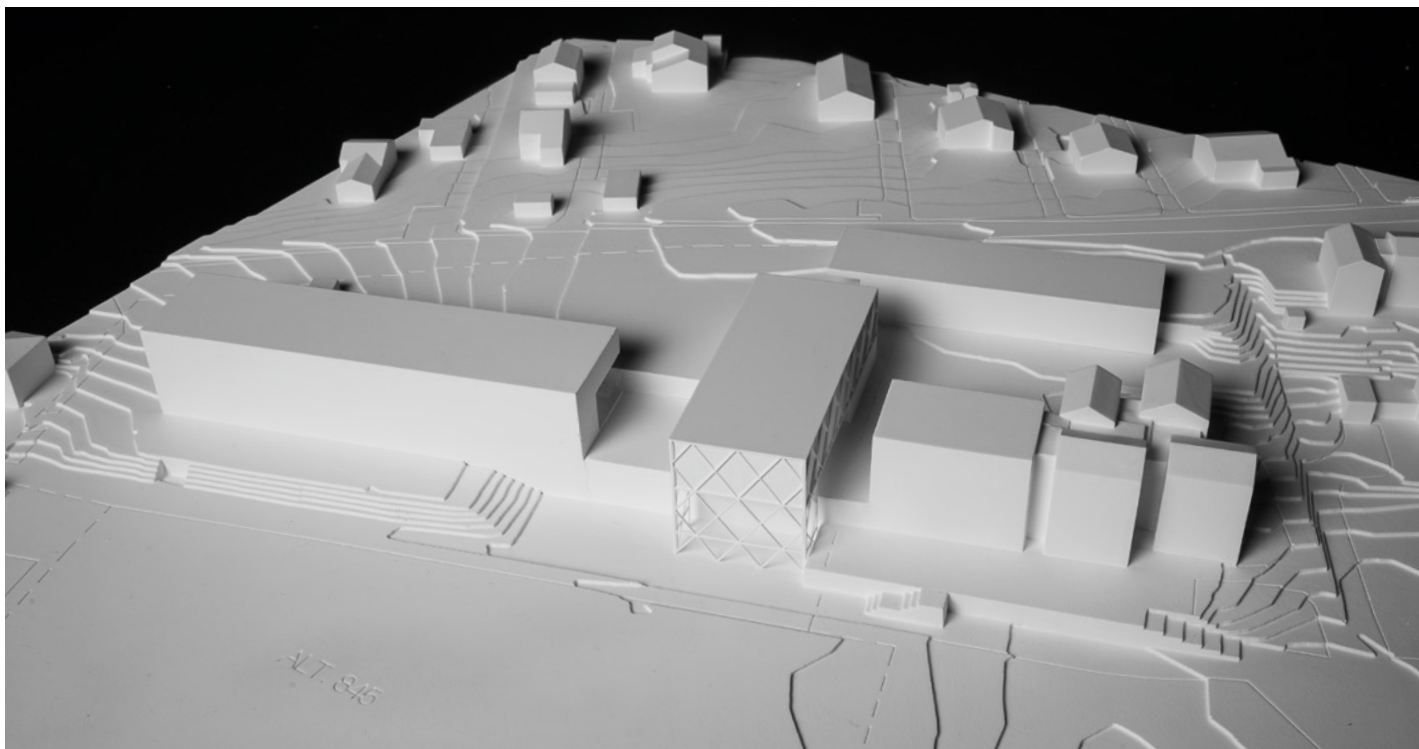


coupe 04



# N°03 STRATUS





**N°23 TWICE DERAILED**

5<sup>E</sup> RANG / 4<sup>E</sup> PRIX

EVEQUOZ FERREIRA SARL, SION

**Collaborateurs :**

Alexandre Rouiller, Daniela Andrade, Gillian Sabatier, Jonas Chauvet,  
Nuno Ferreira, Isabelle Evequoz

36

PINI GROUPE SA, SION

**Collaborateurs :**

Tor Lundström, Christian Gachet, Alberto Comana, Pierluigi Comana,  
Solenne Couvreur, Simon Vuignier

Par son positionnement dans le site le projet propose une nouvelle lecture des espaces extérieurs. Un généreux espace public végétalisé vient compléter le dispositif d'accueil sur la partie nord. Cet aménagement paysagé réunit et valorise les entrées du bâtiment-D, de la crèche et l'entrée de la nouvelle salle de gym venant par sa position renforcer le caractère public de ce lieu. Le programme de la salle de gym trouve place dans une architecture hors terre assumée. La nouvelle volumétrie se présente avec une indépendance et autonomie par rapport au dispositif existant. Le concept permet de dégager des espaces extérieurs de nature différente. La mise en scène singulière du gabarit de la salle de sport complète le site construit. Ce nouveau volume vient s'élancer dans le vide pour préserver un maximum de surfaces extérieures et proposer de nouvelles zones couvertes. Un escalier hélicoïdal est placé à l'avant de la salle de gym existante afin de permettre un nouveau lien entre le préau scolaire et la zone sportive.

La typologie de la salle de sport est pertinente tant au niveau spatiale que rationnelle en terme de construction. L'entrée principale se fait au niveau de la surface de jeux. Au niveau rez-inférieur, le dispositif propose une deuxième entrée permettant de lier intelligemment les deux étages et les fonctions qui s'y rapportent. La zone des vestiaires est située à l'étage et aménagée avec une galerie bénéficiant de la vue sur la salle. L'éclairage proposé en façade sous la forme de fenêtres circulaires semble être insuffisant.

Les choix constructifs se présentent avec la mise en place d'une « boîte » entièrement en bois contenue et soutenue par une structure de treillis en acier dont le traitement architectural des façades découlent.

Les nouveaux espaces de l'Uape sont aménagées dans les salles ACM existantes du bâtiment 2017 en continuité de la structure d'accueil existante (Uape). Les salles ACM sont relogées à l'étage supérieur dans la salle polyvalente. Cette dernière est délocalisée en dessous du volume de la nouvelle salle de sport. Ce déplacement ne convainc pas le jury temps en terme de position que de qualité spatiale et d'éclairage naturel.

L'architecture est cohérente et s'impose avec force dans un contexte construit hétérogène et de langages respectifs d'époques distinctes. Toutefois, le jury s'interroge sur l'attitude générale jugée trop invasive et sur la qualité de l'espace couvert surdimensionné et oppressant péjorant également l'utilisation de l'espace intérieur de ce niveau.

### **Concept statique**

La structure repose sur un système en bois pour la toiture et en acier pour les quatre façades. Ces dernières sont composées de poutres à treillis de grande hauteur, assurant la portance du volume, essentiellement situé hors-terre. Seule une partie du bâtiment est semi-enterrée au nord, mais avec une profondeur limitée, ce qui réduit considérablement le volume de terrassement et évite le recours à des travaux spéciaux. Le plancher de la salle de gym, proposé en bois et entièrement suspendu avec une portée de 17 m, nécessite une analyse dynamique approfondie afin de vérifier sa conformité avec les exigences de confort de la norme SIA 260, notamment en ce qui concerne une fréquence propre supérieure à 8,0 Hz, afin de prévenir les vibrations indésirables. Au Sud, la structure en acier qui supporte le volume surplombant la salle de gym présente une hauteur importante d'environ 11 mètres. Les sections des treillis d'acier proposées sur cette façade Sud semblent trop fines pour garantir la résistance et la stabilité nécessaire, notamment en termes de sécurité parasismique, compte tenu du volume à soutenir et de la hauteur du volume au-dessus du niveau d'encastrement.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est particulièrement innovant, rationnel et bien pensé. Il garantit non seulement une efficacité en termes de rapidité de construction, mais aussi une maîtrise des coûts.



# twice DERAILED

CONCOURS SALLE DE GYM GRIMISJAT - AOÛT 2024

**Concept**  
Le quartier des écoles de Grimisjat est composé d'un agencement d'éléments construits par étapes successives. Dans ce dispositif hiérarchique du point de vue morphologique, nous avons répondu à l'existant, une structure sans impact sur le flux.  
Un volume indépendant, autonome et libre regroupant la partie sportive du programme est ainsi placé orthogonalement au dispositif existant. Sa structure acier de poutres en treillis infirme sur la volonté de reconstruire l'existant de manière légère et innovatrice. Le langage architectural choisi annonce une chair venue de trancher avec les codes urbains existants.  
Le volume cherche, par son positionnement, à reformuler les espaces extérieurs existants d'accueil, d'entrée, de récréation, de jeu. Via un large embranchement et un escalier en colimaçon, les utilisateurs sont amenés d'espaces en espaces vers le jardin ombragé et les terraces en cours. Les accès à tous les bâtiments scolaires sont conservés et précisés.  
Le sol du programme a été placé dans les volumes existants sans modification de volume. La salle polyvalente a été déplacée pour réaménager le carreau et les zones UMPE et ACM.

**Organisation et ambiance**  
La silhouette des bâtiments existants n'est pas modifiée. Le caractère de l'ensemble est maintenu.  
Un espace d'accueil réaménagé, lumineux et végétal crée le foyer de la salle de sport.  
Cet axe de passage via les distributeurs verticaux crée cours de récréation et de jeu avec une sorte 'd'oeil' des chapeaux par un escalier en colimaçon menant vers le toit.  
La salle polyvalente existante, devient une courtoisie pour l'ensemble du dispositif. L'espace est aménagé de manière à offrir à tout utilisateur une flexibilité d'usage, exigence nécessaire pour garantir la durabilité de cette projection. Des activités scolaires, parascolaires et villageuses peuvent prendre part dans ce lieu en toute indépendance.  
Avec les façades sud existantes, le nouveau volume forme une zone de continuum linéaire ouvert sur les aléas.



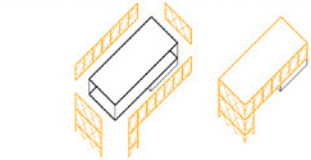
Insertion dans le contexte

### Matérialité et textures

La structure primaire locale est en acier inoxydable jaune. Les structures secondaires, dalles de toiture et dalle au sol, sont constituées de poutres en bois naturel.  
La partie chaude habitable est composée d'une structure bois préfabriquée en atelier et assemblée sur site. Les supports de lumière naturels sont assurés par de grands cadres en Huber.  
Les distributions verticales sont en béton comme les dalles en contact avec le sol. Les techniques sont adaptées et dans la mesure du possible réalisées sur minimum. Les espaces de transition, foyer, couloirs, dégagements, escaliers sont fins, couverts et lumineux. Les projections solaires vertes sont colorées.

### Structure portante et parasismique

La toiture et le sol de la salle de gym sont constitués de courtes en bois de type de « H », préfabriqués avec des assemblages boyaux et boyaux boulonnés, sans joints thermiques. En façades est et ouest, elles sont portées par un système de poutres en treillis en acier. Léger et rigide en plan et en élévation, cette structure assure une stabilité sismique efficace, validée par les études sur les fondations, selon un montage (et dimension) éprouvé pour une liberté de translation future. Son prédimensionnement montre un haut degré d'efficacité globale dans l'utilisation des matériaux.  
Le rez interieur, semi-enterré, et l'ensemble de la cage d'escalier et de l'accoureur est en béton armé.



Concept structurel

### Sécurité incendie

La distribution des locaux est faite en respectant les directives en protection incendie (AELN). Une attention particulière a été donnée aux sorties de secours et au parcours de fuite, afin de garantir le niveau de sécurité exigé tout en respectant le programme du concours.

### Accès

Les différents volumes, indépendants les uns des autres, appartenant à un ensemble. Un parcours composé de placards, de massifs végétaux, d'embranchements, les traversent, les font, et les différencient. Chacun des volumes est accessible par des entrées principales et secondaires, favorisant la diversité d'espaces et de cheminements.

### Espaces extérieurs

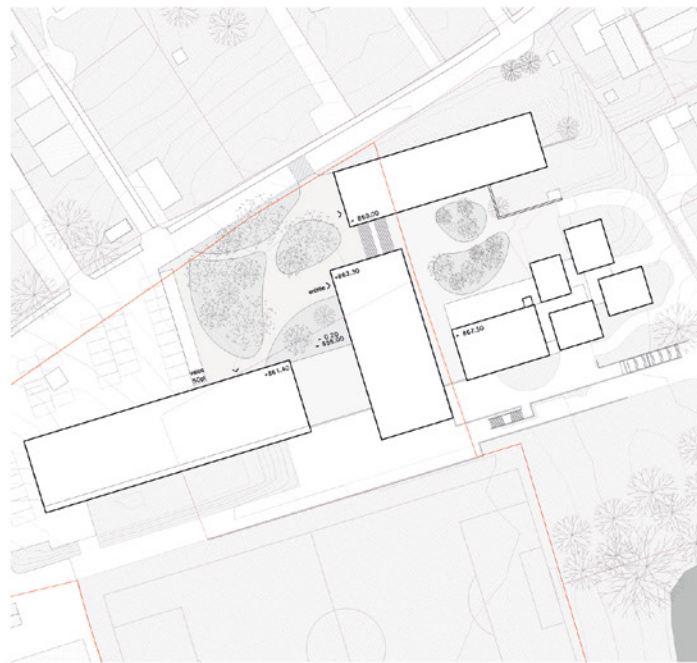
Aux alentours des bâtiments, les espaces extérieurs sont aménagés de zones végétalisées pour des zones d'ombre et de fraîcheur. Des essences de feuillus demandant peu d'eau sont favorisées. À leurs pieds pousseront des plantes ornementales.  
Le jardin ombragé est composé d'un gazon fin et d'autres buissons sous lesquels prend place un mobilier en bois confortables et solides. Des courtes en gravier assurent la mobilité et les jeux.  
Sur les toitures autour des panneaux photovoltaïques, des bandes filtrantes en gravier et un tapis de sedums est proposé pour sa croissance facile, durable, sa durabilité et son entretien minimal. Des nuances de vert dominent pendant leur être après avoir assuré les toitures leurs apports.  
La configuration du lieu, les volumes et les accès offrent des lieux de détente et de repos distincts.



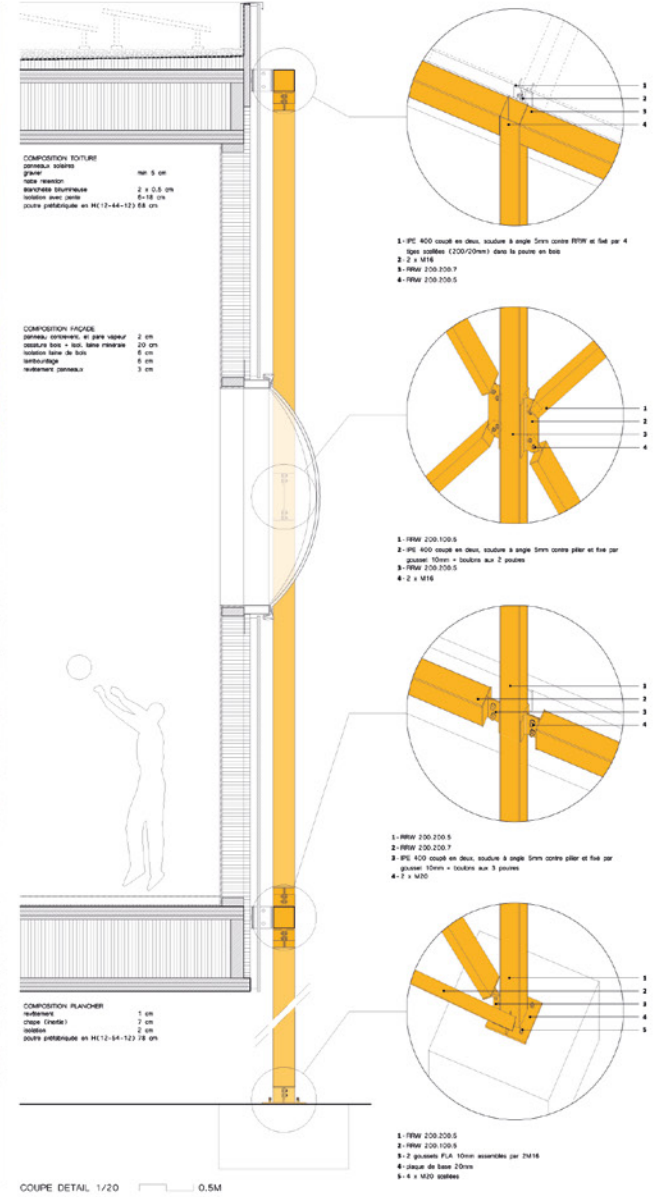
Aménagements extérieurs et entrées

### Durabilité

Dans la mesure du possible, les transformations proposées dans l'existant se font en privilégiant la réutilisation des matériaux et des éléments existants. Les essences de bois et les revêtements de sol seront choisis en fonction de leur lieu de production tout comme le mobilier. Un soin particulier est donné à la luminosité, en proposant des surfaces claires et douces.  
Les techniques de rafraîchissement et de chauffage sont low-tech avec une ventilation naturelle. La production d'énergie sera durable et renouvelable.



PLAN SITUATION 1/500



### COMPOSITION TOITURE

panneau isolant	100 mm
plaque de plâtre	2 x 12,5 mm
isolant acoustique	2 x 0,8 cm
isolant avec joint	6-18 cm
poutre préfabriquée en HC12-64-123 68 cm	

### COMPOSITION FAÇADE

panneau composite et pare vapeur	2 cm
isolant bois + isol. lame minérale	20 cm
isolant lame de bois	6 cm
lambourde	6 cm
revêtement panneau	3 cm

### COMPOSITION PLANCHER

isolant	1 cm
chape (Chape)	7 cm
isolant	2 cm
poutre préfabriquée en HC12-64-123 78 cm	

- 1- PTE 400 coulé en place, structure à angle 50cm contre PTE et fil par 4
- 2- 2 x M16
- 3- RW 200.200.7
- 4- RW 200.200.5

- 1- RW 200.200.5
- 2- PTE 400 coulé en place, structure à angle 50cm contre piler et fil par poutre 10cm + structure aux 2 poutres
- 3- RW 200.200.5
- 4- 2 x M16

- 1- RW 200.200.5
- 2- RW 200.200.7
- 3- PTE 400 coulé en place, structure à angle 50cm contre piler et fil par poutre 10cm + structure aux 3 poutres
- 4- 7 x M10

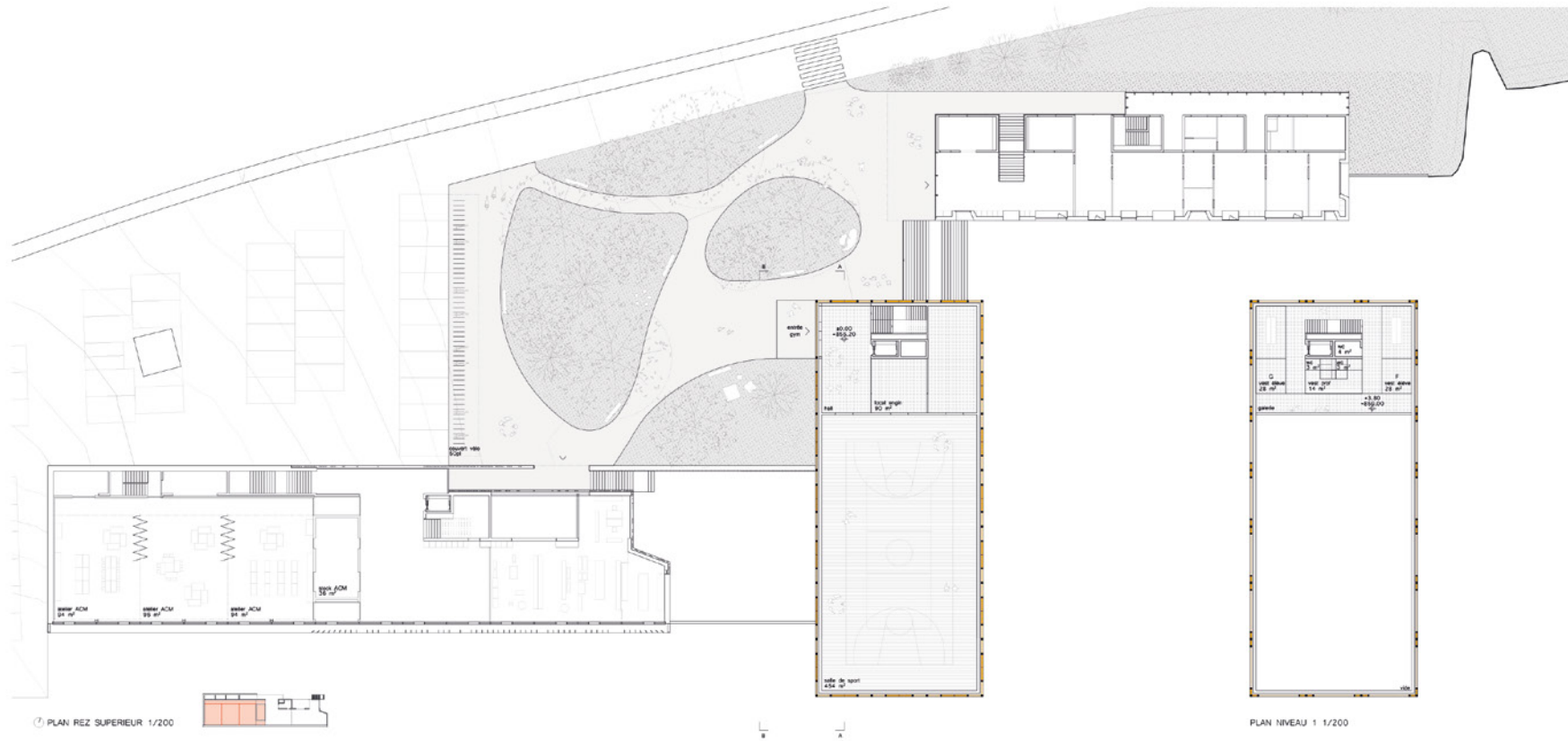
- 1- RW 200.200.5
- 2- RW 200.100.5
- 3- 2 poutres PVL 100cm assemblées par 2x16
- 4- plaque de base 20cm
- 5- 6 x M20 isolant

COUPE DETAIL 1/20



# twice DERAILED

CONCOURS SALLE DE GYM GRIMISUAT - AOUT 2024

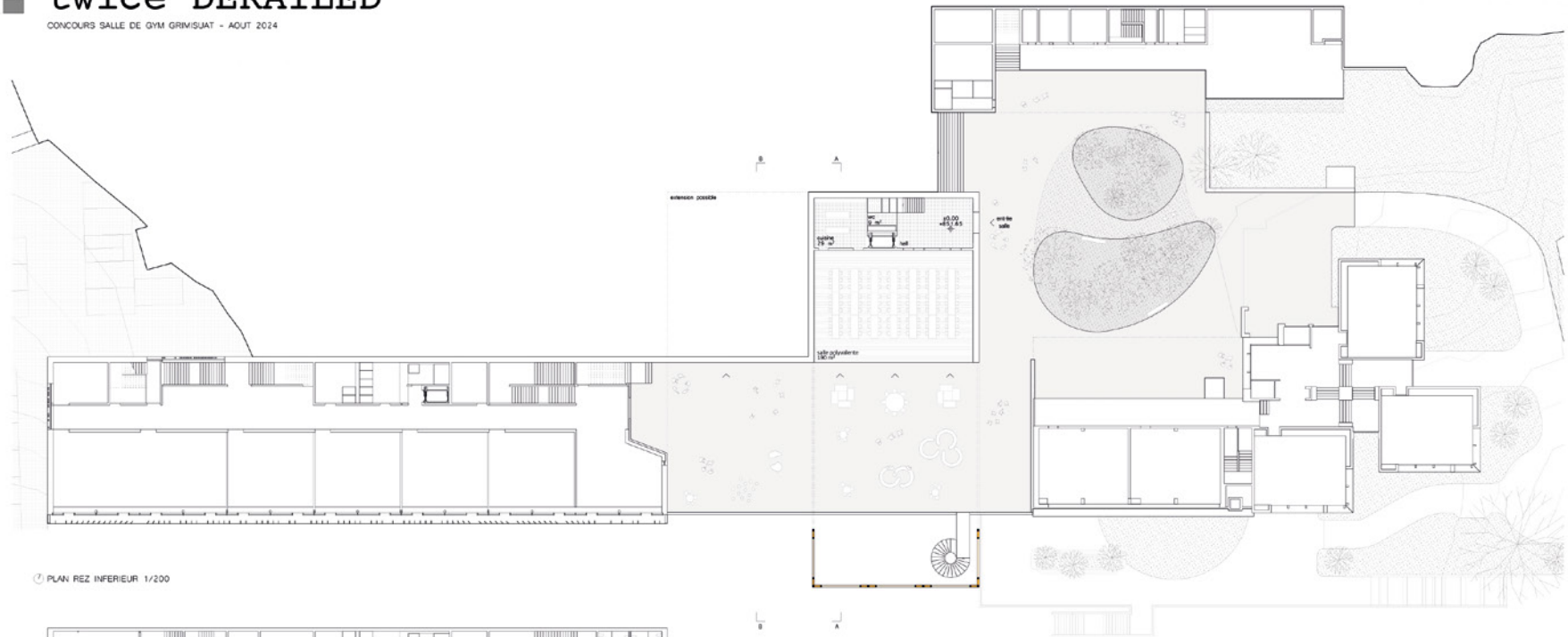


## N°23 TWICE DERAILED

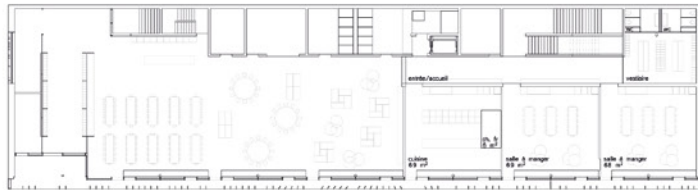


# twice DERAILED

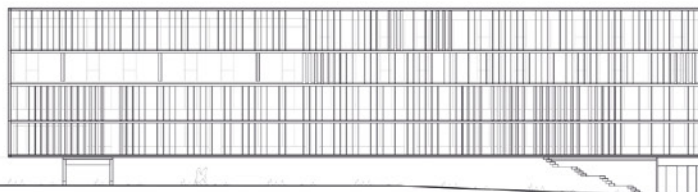
CONCOURS SALLE DE GYM GRIMISUAT - AOUT 2024



PLAN REZ INFÉRIEUR 1/200



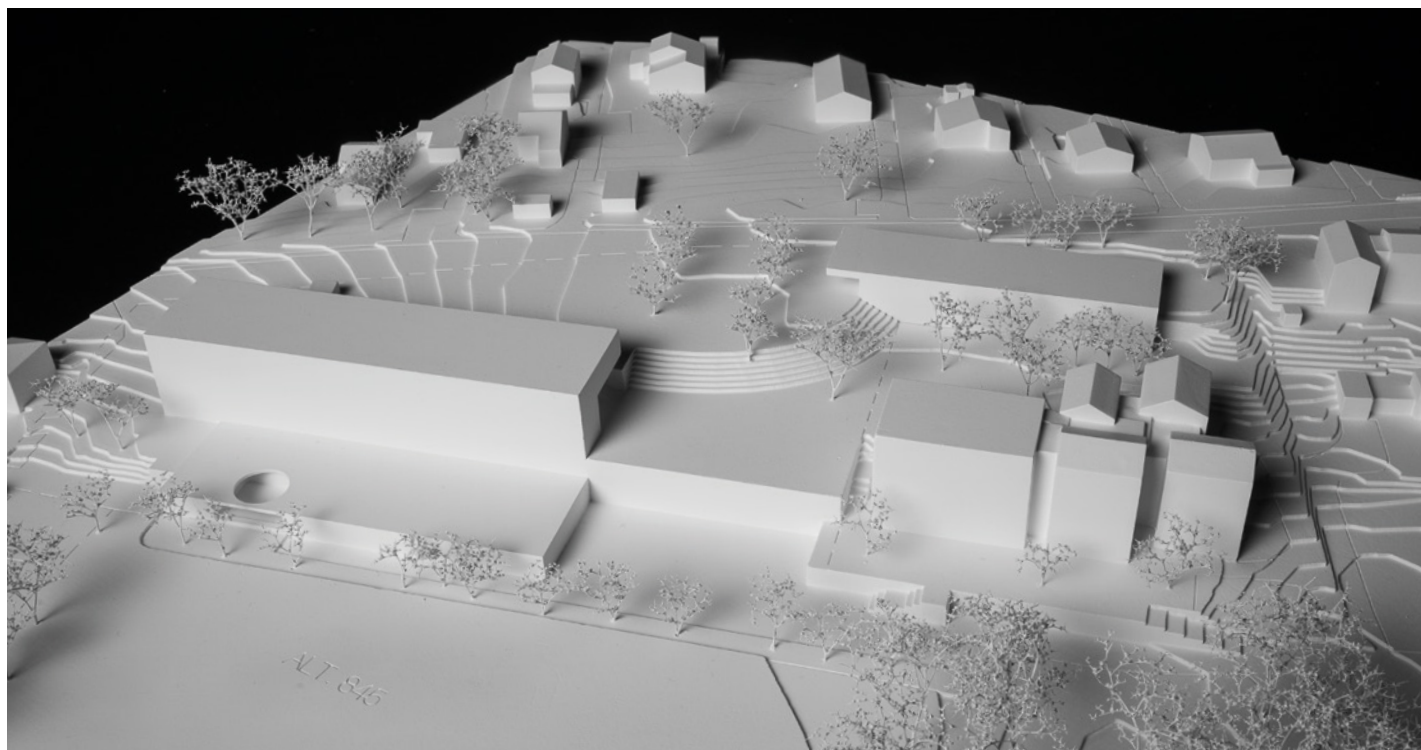
PLAN NIVEAU -1 1/200



ELEVATION SUD 1/200







**N°14 CHERCHE, MÉDOR, CHERCHE!**

6<sup>E</sup> RANG / 5<sup>E</sup> PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

**Collaborateurs :**

Amaral Emanuel, Cheseaux Olivier, Rey Alexandre, Vitre Sébastien,  
Zimmermann Dario

42

EDITECH SA, AYENT

**Collaborateurs :**

Chavaudra Lydia, Dessimoz Olivier, Ravaioli Camillo, Sehaqui Hamza, Stamm Elia

Le parti propose de limiter les interventions sur le site et de les concentrer au pied du bâtiment 2017. La salle de gym et les surfaces pour l'Uape sont aménagés dans un même volume de faible hauteur créant un socle construit remplaçant le talus existant. Un nouvel aménagement à caractère végétal et arboré en bordure de la zone sportive valorise le cheminement et le lien avec la zone de l'étang. Le terrain de football est légèrement déplacé en direction du sud.

La salle de gym est partiellement enterrée, avec environ 2/3 de sa structure sous le niveau du terrain, alors que l'Uape, qui ne comporte qu'un seul niveau, est positionnée en surface, au niveau du rez-de-chaussée.

La réutilisation des vestiaires est appropriée et garantit un lien fonctionnel avec l'école. De même, la proposition de lien entre l'Uape existante et son extension par la création d'un patio et d'un escalier extérieur est appréciée.

Le volume excavé et la grande hauteur à franchir pour atteindre la surface de jeu est en contradiction avec la proposition volumétrique architecturalement minimisée et exprimée sous forme de galette horizontale.

Pour palier à la problématique de locaux vides à l'étage intermédiaire au-dessus du local engins, un bassin de rétention des eaux pluviales est aménagé. Des interactions sont proposées sous forme d'ouvertures ludiques entre l'Uape et la salle de sport. Si la salle de sport dispose d'éclairage naturel satisfaisant, ses relations visuelles extérieures sont jugées peu attractives.

Le choix constructif d'une construction en béton est cohérente avec l'expression de socle et le bâti existant.

Le jury se questionne toutefois sur le rapport entre la façade sud de l'école et les proportions de la nouvelle toiture, son traitement et son utilisation ponctuelle. En limitant son intervention au sud de l'école et malgré la clarté de la proposition, le projet n'apporte pas d'amélioration urbanistique au complexe existant et ses préaux.

### **Concept statique**

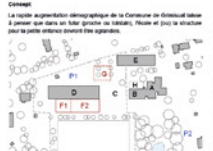
L'ensemble des structures sont proposées en béton armé et des poutres en béton précontraint pour la toiture de la salle de gym. La réalisation de la salle de gym nécessite une excavation d'environ 6 mètres de profondeur, ce qui impose des travaux spéciaux. Des parois gunitées clouées sont nécessaires côté sud pour réduire l'emprise du terrassement. Pour le bâtiment 2017 de l'école existante, des travaux de reprise en sous-œuvre de ses fondations sont nécessaires pour garantir sa sécurité structurale et son aptitude au service durant les travaux de terrassement. Des injections ou du jet grouting (jetting), sont obligatoires pour renforcer les fondations existantes du bâtiment 2017 de l'école. La salle de gym étant en grande partie enterrée, sa sécurité parasismique est assurée par les trois parois en béton armé contre terre et les noyaux rigides situés côté Est.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est rationnel et bien conçu. Toutefois, l'importance des volumes de terrassement et la nécessité de travaux spéciaux pour la salle de gym affectent l'économicité globale du projet et accentuent les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.

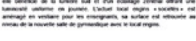
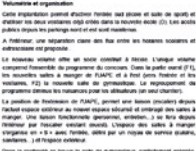
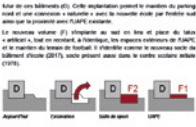
# Cherche, Médor, cherche!

Concours de projet pour la construction d'une salle de gymnastique et de locaux UAPE - Commune de Gimisuat

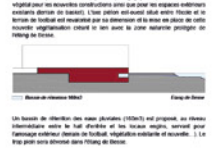
**Contexte**  
Le territoire scolaire de Gimisuat a été élu 4<sup>e</sup> de nombreux établissements scolaires et sportifs québécois. L'école régionale de la région de la Gaspésie en 1994 (4<sup>e</sup>), est devenue une école mixte au cours des années suivantes. Répondant au mandat de la Commission scolaire de la région de la Gaspésie (CSRG), l'école régionale a été rénovée en 2017 (4<sup>e</sup>) comprenant de nouvelles salles de classe, la bibliothèque, les salles communales et d'activités.  
La situation actuelle de la salle de gymnastique (G) laisse au nord de celle-ci, un espace idéalement adapté au développement de nouvelles salles de classe et de salles de sport. Cette dernière est utilisée par les élèves, adultes, ainsi que par les visiteurs extérieurs, et se trouve souvent saturée par les activités scolaires.



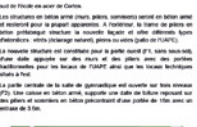
**Contexte**  
La vision architecturale et paysagère de la Commune de Gimisuat est de proposer dans un futur proche un territoire scolaire et sportif qui soit un véritable lieu de vie communautaire. Cette vision est soutenue par le Plan de développement de la Commune de Gimisuat (2017-2027) qui vise à créer un territoire scolaire et sportif qui soit un véritable lieu de vie communautaire. Cette vision est soutenue par le Plan de développement de la Commune de Gimisuat (2017-2027) qui vise à créer un territoire scolaire et sportif qui soit un véritable lieu de vie communautaire.



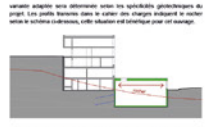
**Contexte**  
L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments.



**Contexte**  
L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments.

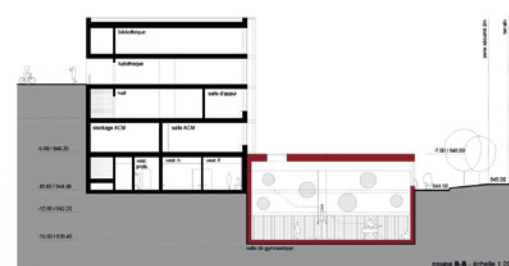
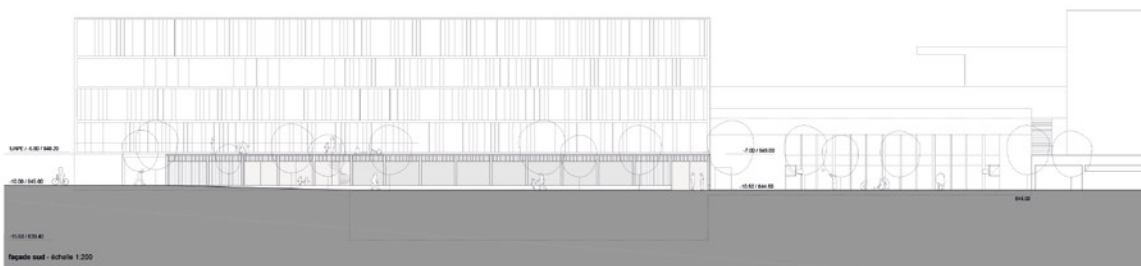
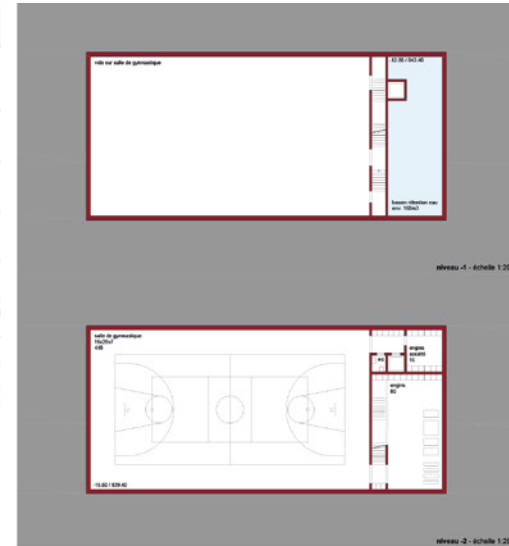
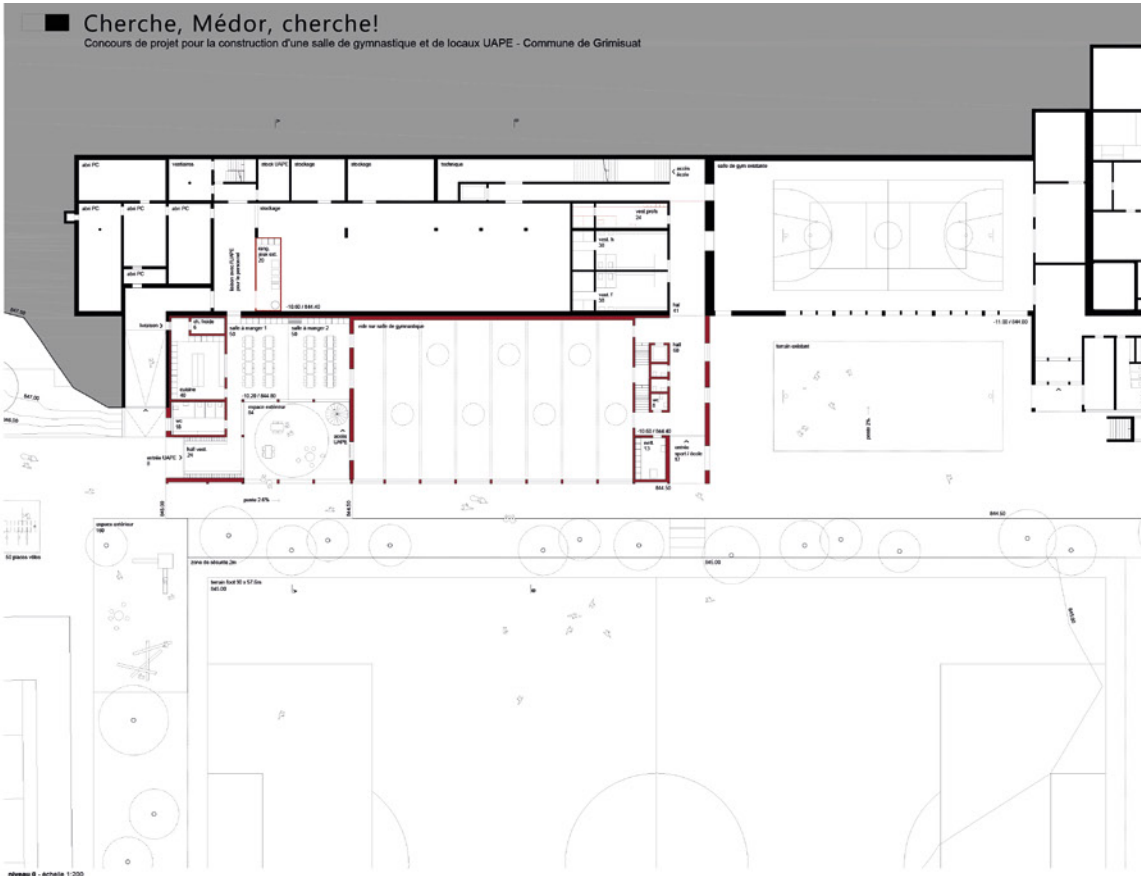


**Contexte**  
L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments.



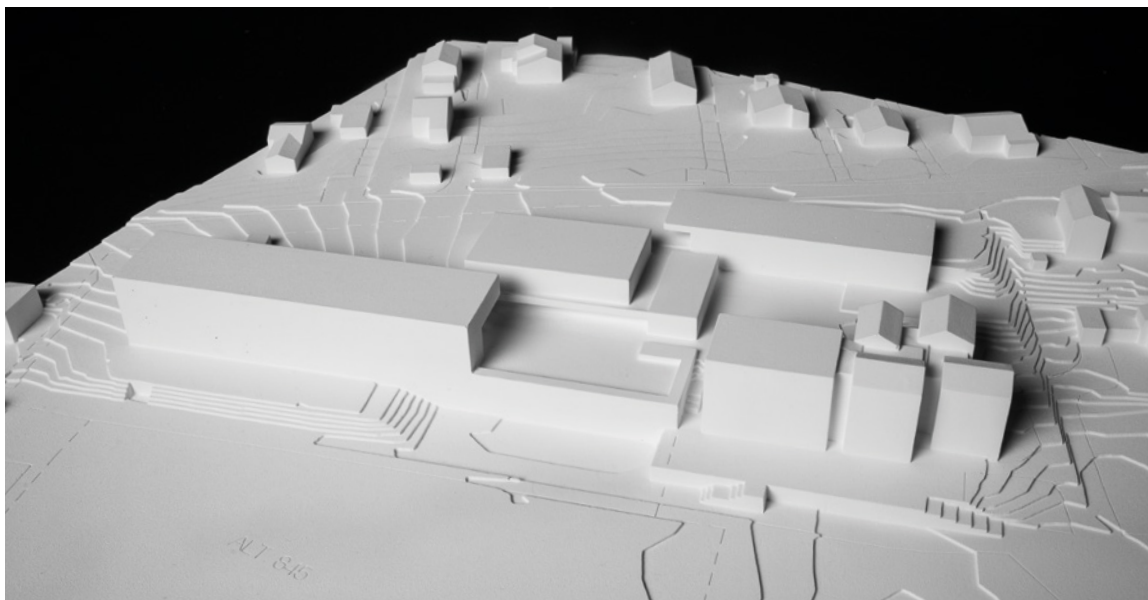
**Contexte**  
L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires a été conçu par le générique (P) et le générique (G) et est composé de plusieurs bâtiments.







## PROJETS NON PRIMÉS



#### N°04 **CASCADE**

LAM ARCHITECTES SA, LAUSANNE

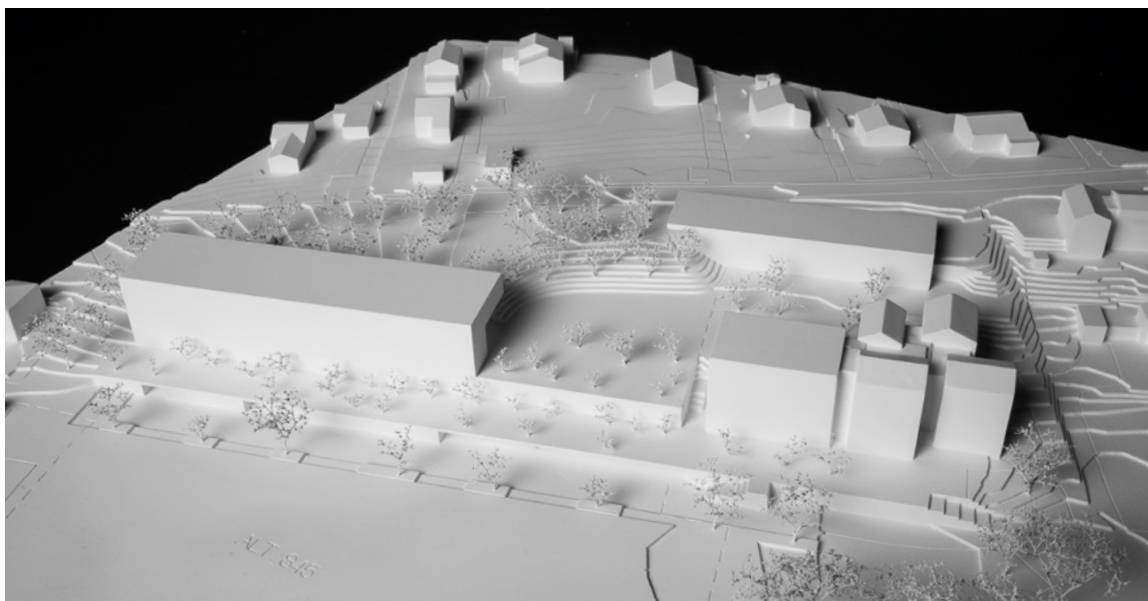
**Collaborateurs :**

Anne Luyet, Esteban Amaya, Gilda Blettery, Ncuti Paris

VINCENT BECKER INGENIEURS FRIBOURG SARL, MARLY

**Collaborateurs :**

Eyüp Selcukoglu, Xavier Vingerhoets, Cyril Monney



#### N°05 **BLEC PEARL**

CW ARCHITECTES SA, SION

**Collaborateurs :**

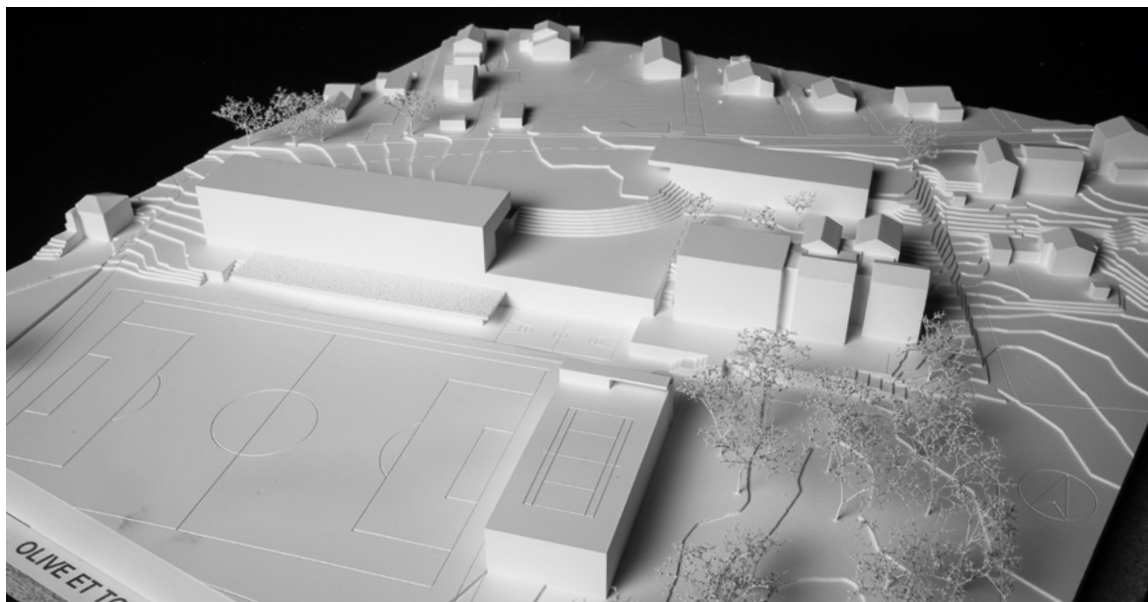
Grégoire Wenger, Sofia Pereira, Joel Loutan, Kilian Héritier,  
Lou-Anne Siggen, Julien Richard, Emilie Favre, Nathalie  
Dubois, David Rosario

BPA INGENIEURS CONSEILS SARL, SION

**Collaborateurs :**

Sacha Antille





## N°06 OLIVE ET TOM

SAMIR ALAOUI ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

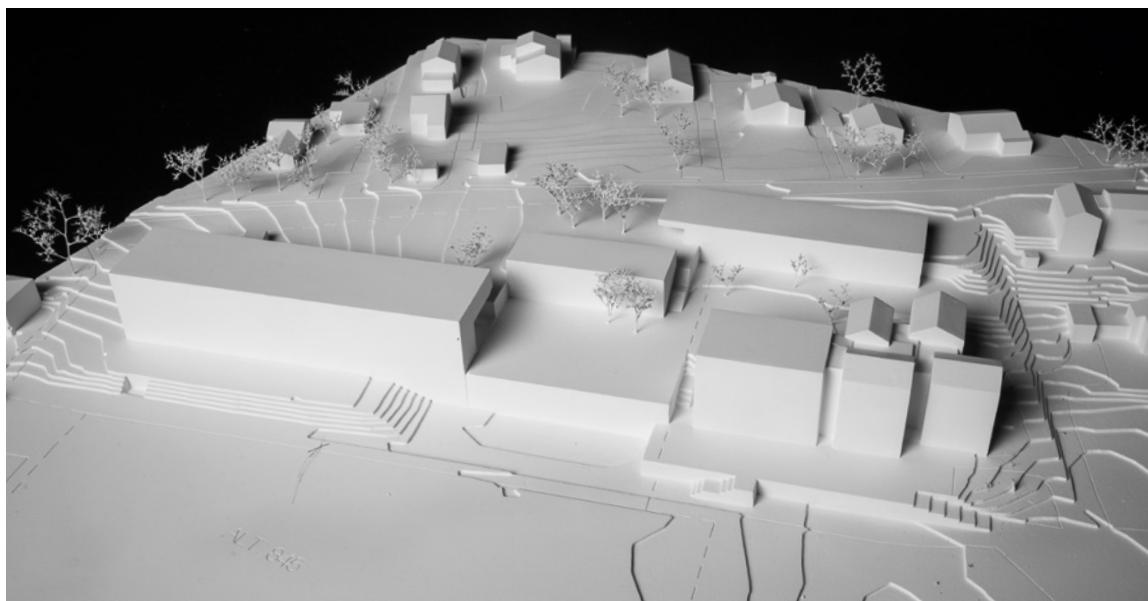
**Collaborateurs :**

Alaoui Samir, Kölbl Ayla, Immer Basile

SYNAXIS SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Eric Gysin, Ricardo Ferreira, Adrien Schrepfer



## N°07 TASUMIGRI

ROBERTO FERRARA ARCHITECTE, WABEM

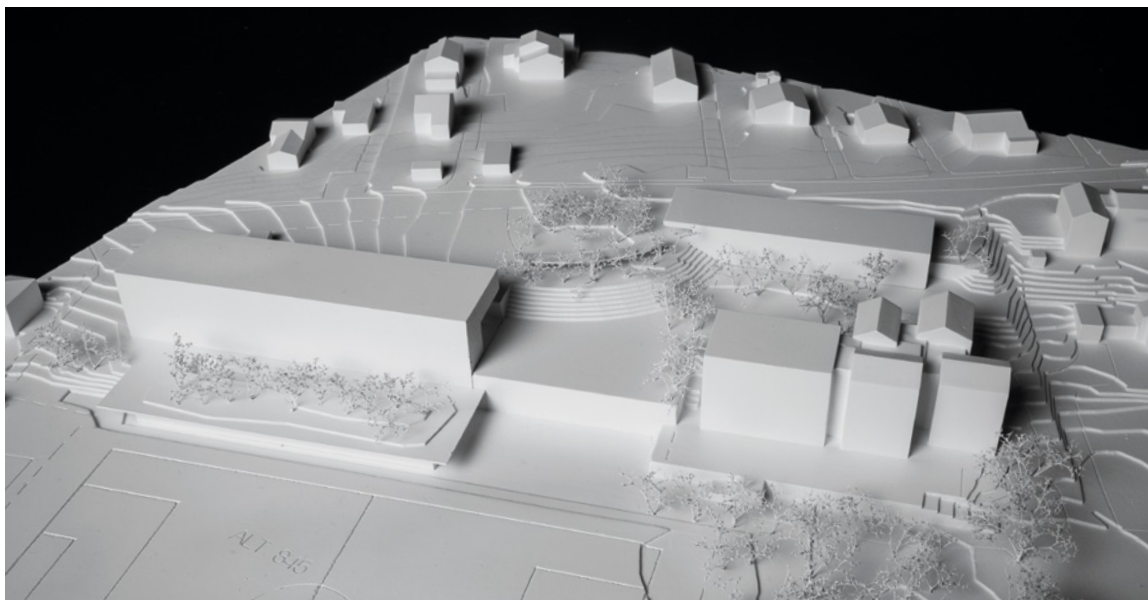
**Collaborateurs :**

Roberto Ferrara

GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SARL, BULLE

**Collaborateurs :**

Dorthe Arnaud



## N°08 BLECS BEAUTY

DAL-ZOTTO ARCHITECTURE SARL, LE MONT

**Collaborateurs :**

Constanze Dal-Zotto, Franck Dal-Zotto

ARTEFACT ARCHITECTURE SARL, VETROZ

**Collaborateurs :**

Engin Demirci

T INGENIERIE SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Verena Pierret, Julien Thiriot, Vincent Bujard



## N°09 ARCADIE

GAME-VS, MARTIGNY

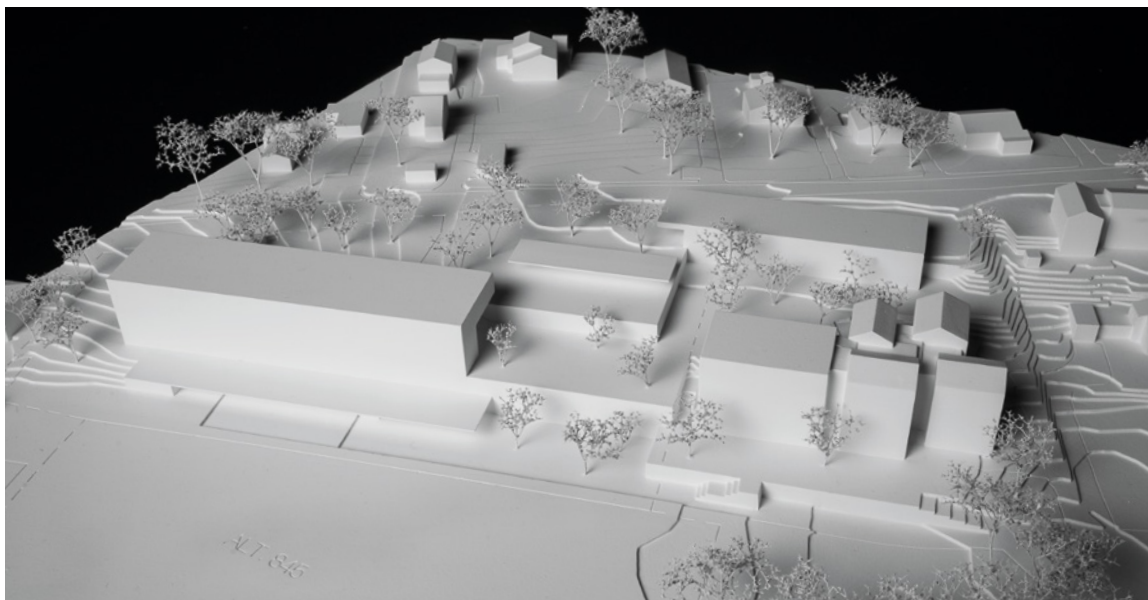
**Collaborateurs :**

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, David Formaz,  
Jean Aubert

WILLI INGENIEURS SA, MONTREUX

**Collaborateurs :**

Stéphane Ménéral, Christian Jaunin



## N°10 LANTERNE

CB ARCHITECTES, SION

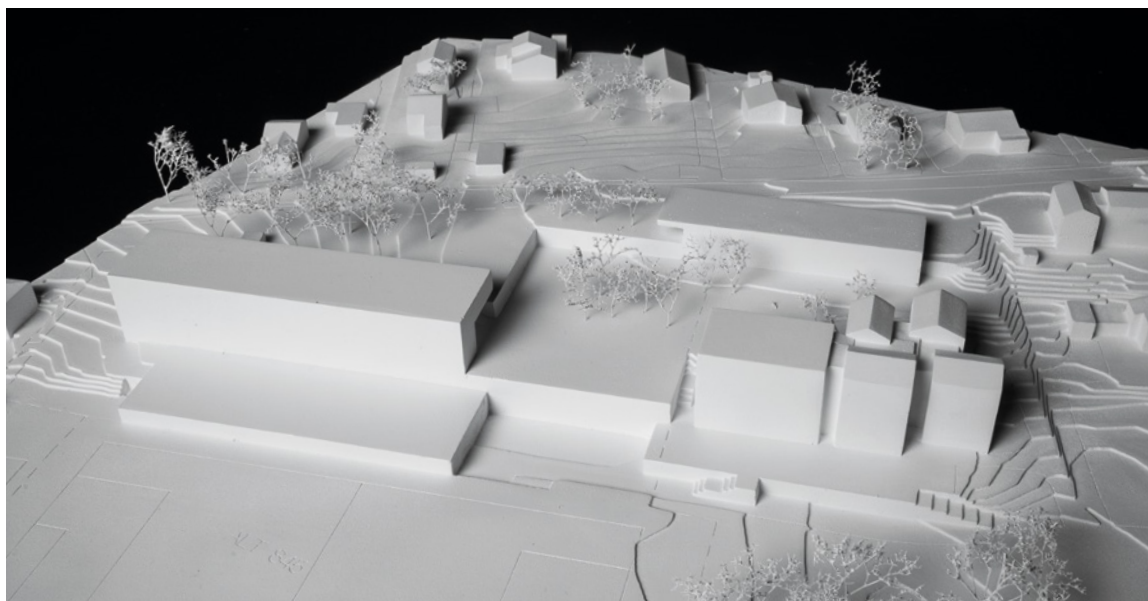
**Collaborateurs :**

Maribel Buccelloni, Jessy Alvarez, Terence Biselx,  
Thomas Crognalletti

NCO-ING SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Nicolas Corger



## N°11 UP & DOWN

MATTEO ROSSETTI, MILANO, IT

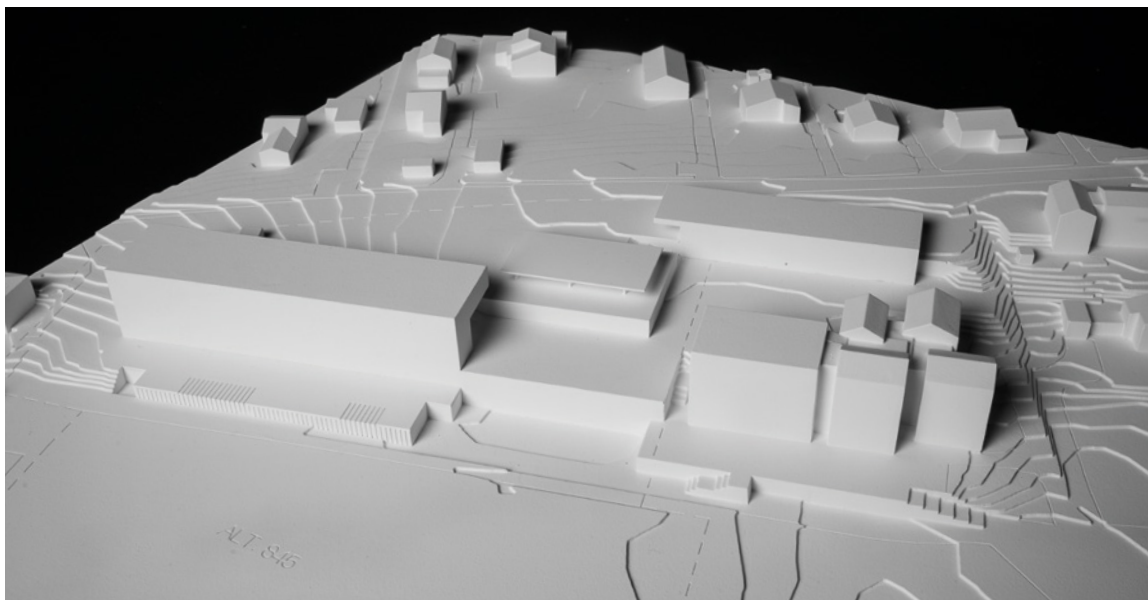
**Collaborateurs :**

-

PROJECT PARTNERS LTD CONSULTING  
ENGINEERS, MONTAGNOLA

**Collaborateurs :**

-



## N°12 MIMESIS

KLINGENBERG ARCHITECTUR, MENDRISIO

**Collaborateurs :**

Bjorn Klingenberg

STUDIO DI ARCHITETTURA COMBO-ZARA,  
BURZIO-ARSIZIO, IT

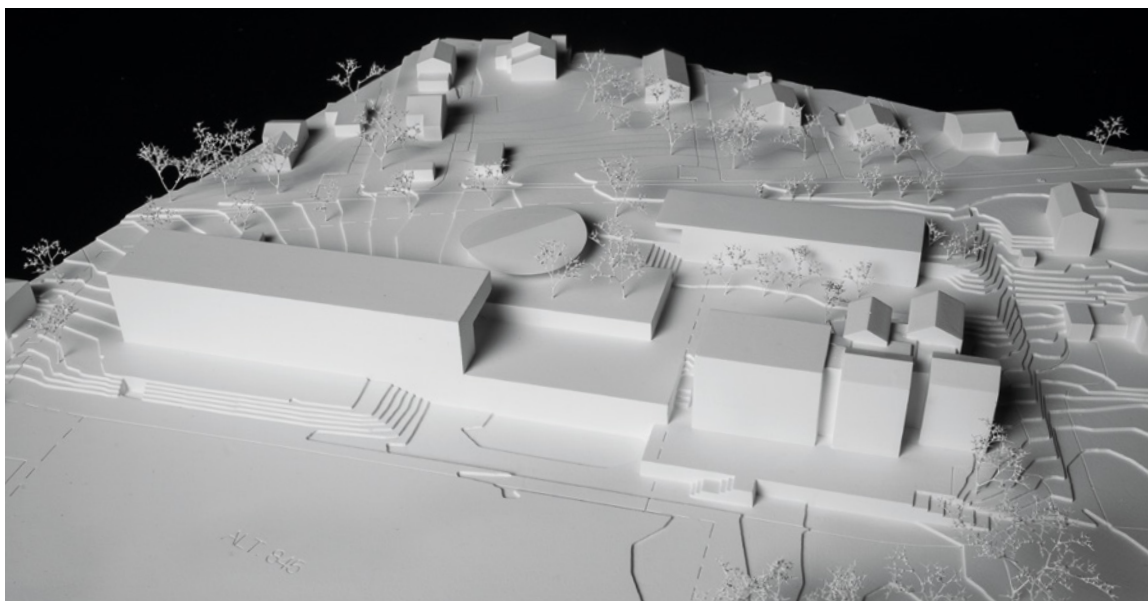
**Collaborateurs :**

-

DALESSANDRO & PARTNERS SAGL, LUGANO

**Collaborateurs :**

Donato D'Alessandro



## N°13 CARILLON

FREDERICO GIORGIO, MILANO, IT

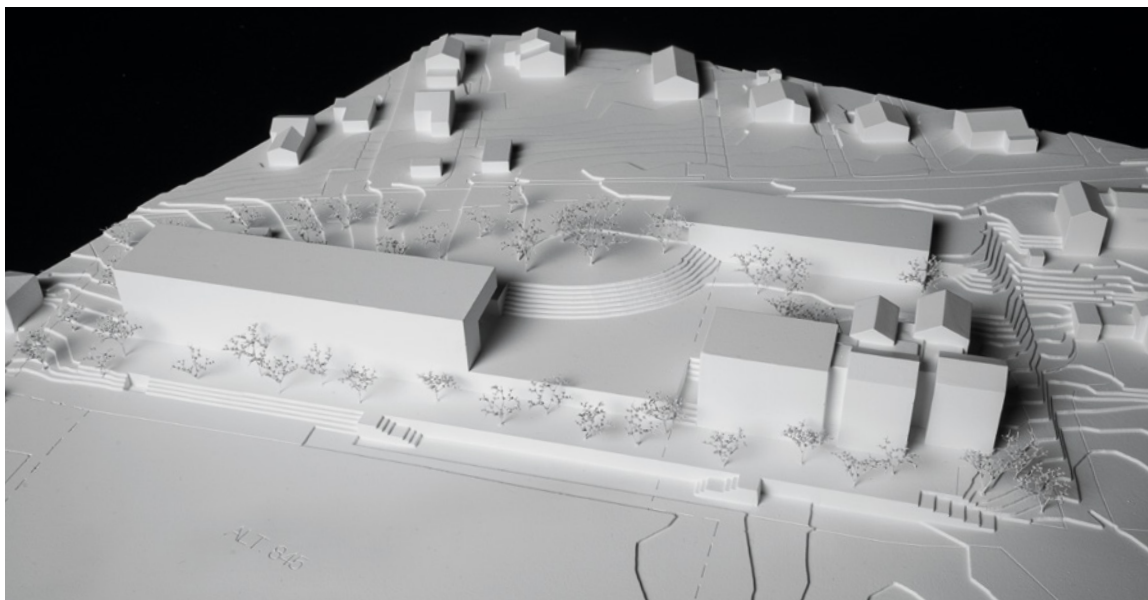
**Collaborateurs :**

-

MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA, GORDOLA

**Collaborateurs :**

-



## N°15 PUISSANCE 4

ATELIER CHARVOZ ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Bastien Charvoz

ATELIER MOJO ARCHITECTES, MONTREUX

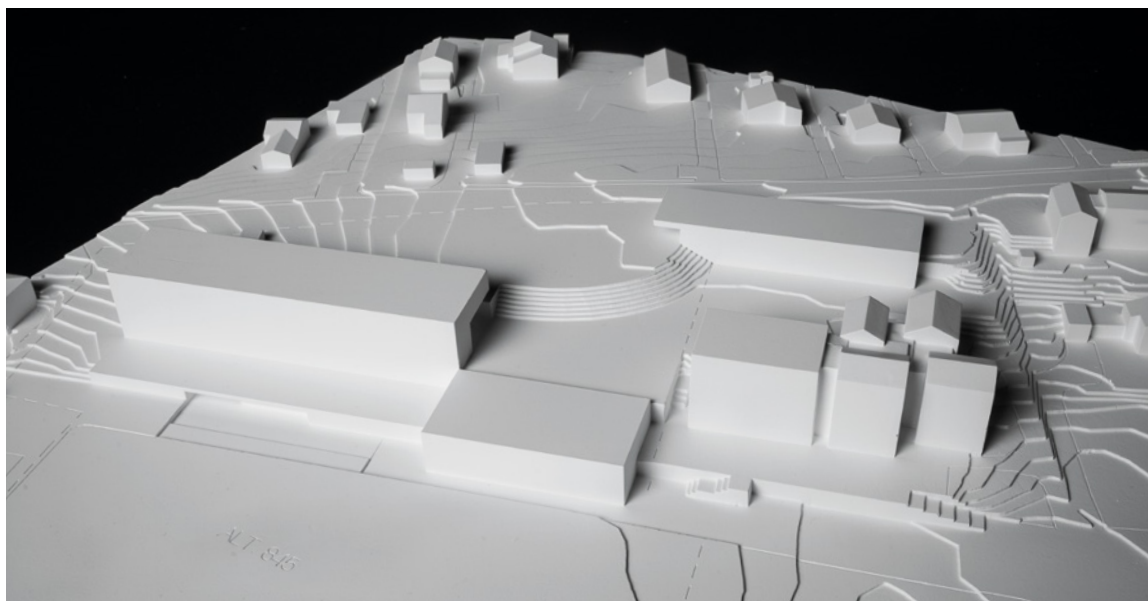
**Collaborateurs :**

Djavan Cardona

LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA,  
COLLOMBEY-MURAZ

**Collaborateurs :**

Pierre Bruchez



## N°16 COMPLETEMENT MARTEAU

VERMEIL ARCHITECTES SARL, SION

**Collaborateurs :**

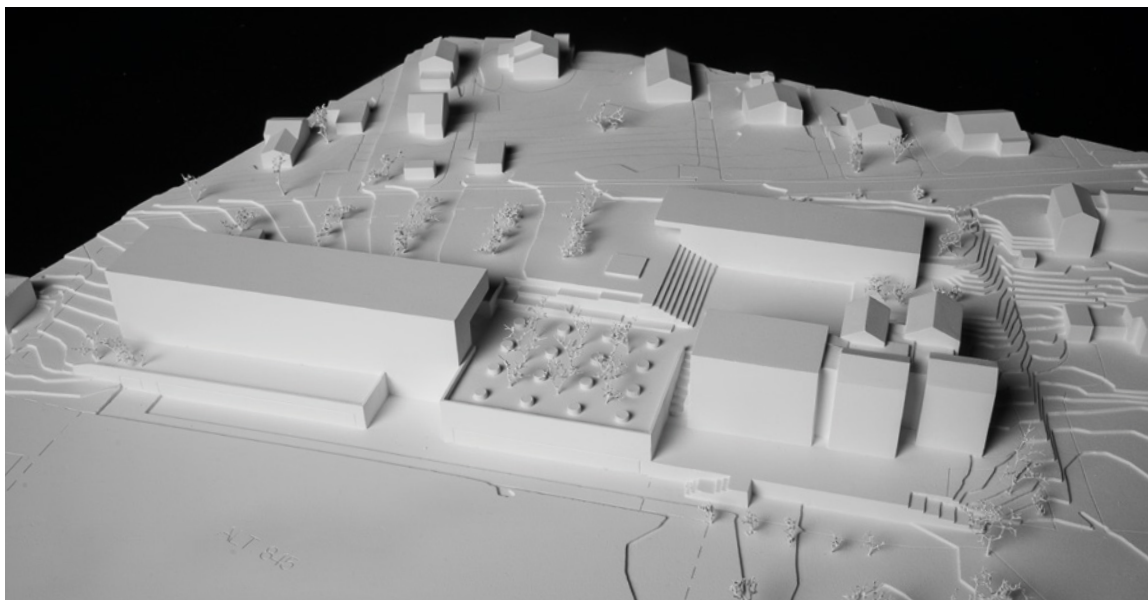
Pauline Roduit, Cynthia Maye

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

**Collaborateurs :**

Christian Dumoulin, Valentin Gaillard,

Raphaël Coquoz, Gaëtan Nguyen



## N°17 **DOUBLECK**

VARONE VILLE PAPON & PARTENAIRES SA, SION

**Collaborateurs :**

Pascal Varone, Serge Villé, Nina Robyr,  
Mariana Samaan

BISA BUREAU D'INGENIEURS SA, SIERRE SA

**Collaborateurs :**

Patrick Robyr, Xavier Robyr, Jean-René Tesser,  
Fabio Ribeiro



## N°18 **PIC D'ARTSINOL**

BUNQ, NYON

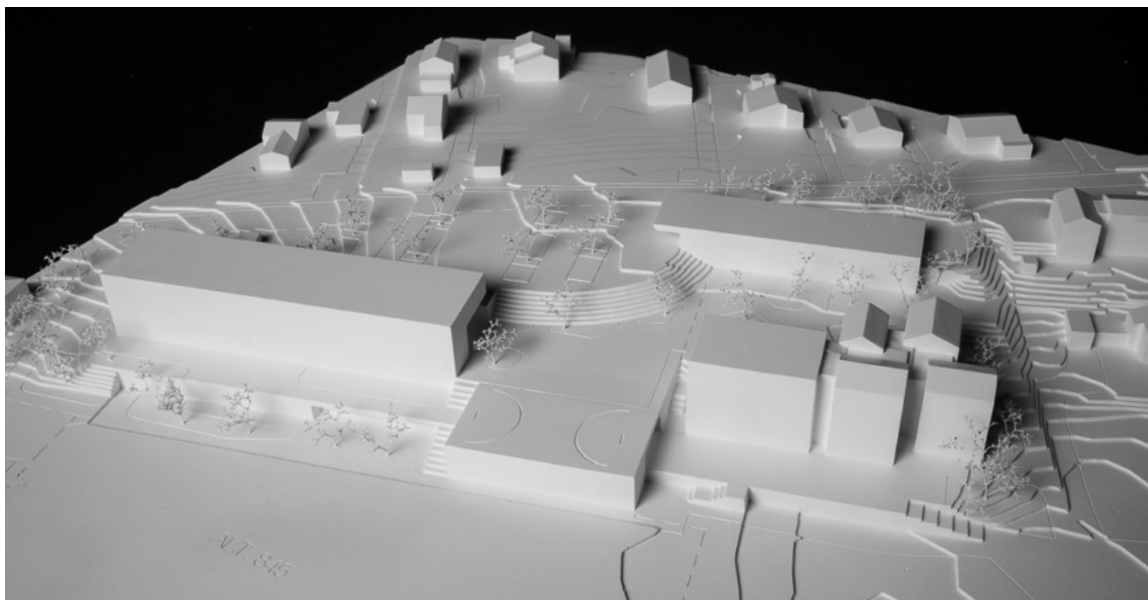
**Collaborateurs :**

Julien Grisel, Cyril Lecoultré, Laurent Gaille, Damien  
Haraux, Quentin Dupuis, Rémi Mauduit

CO-STRUCT, ZURICH

**Collaborateurs :**

Fabrice Meylan



## N°19 ENTRE LES LIGNES

EIDO ARCHITECTES SARL, YVERDON-LES-BAINS

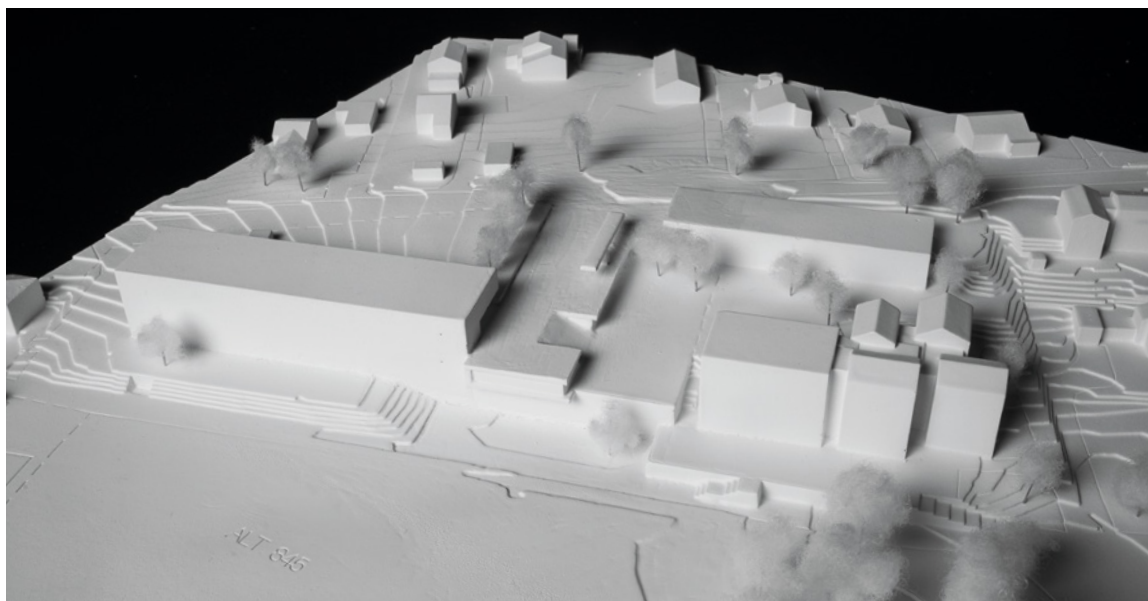
**Collaborateurs :**

Diogo Dos Santos, David Eichenberger,  
Maëlle Waeber, Vanessa Delessert, Gian Portsius,  
Noémie Tschabold, Tim Chettouh-Haenni

INGENI SA, FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Lionel Bussard



## N°20 ACROPOLE

B39 ARCHITECTURE & DESIGN, MONTHEY

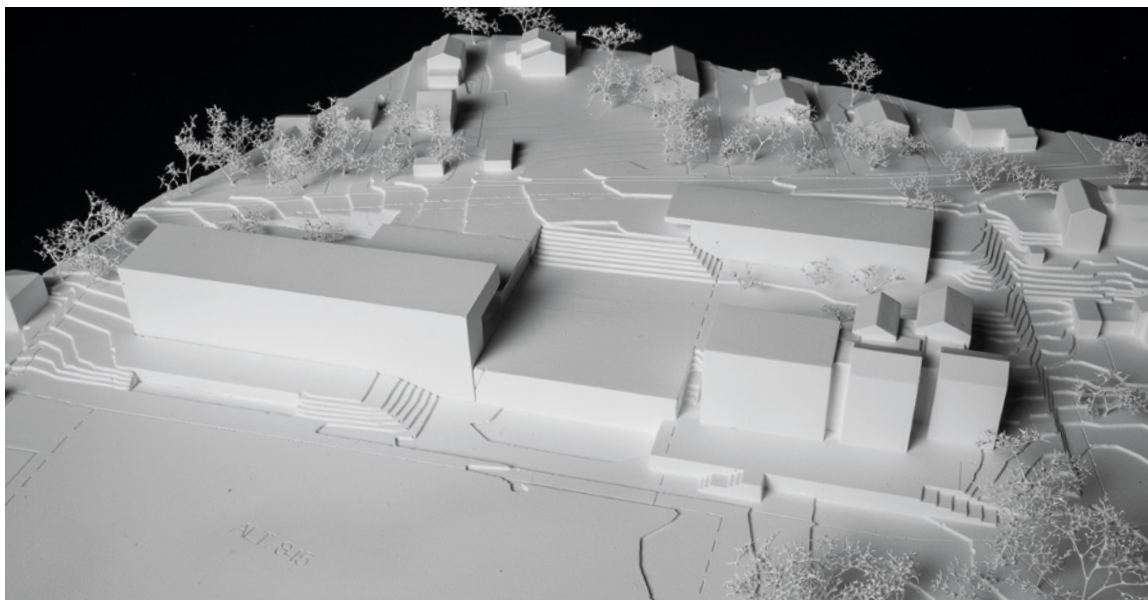
**Collaborateurs :**

Marcio César, Gijs Netto, Mattia Burnier

SOLLERTIA MONTHEY SA

**Collaborateurs :**

Lionel Brochellaz, Jorge Gonçalves,  
Lauren Salamin



## N°21 SIMPLEMENT

ENRICO GARDIN\_2 ARCHITETTI SAGL, LUGANO

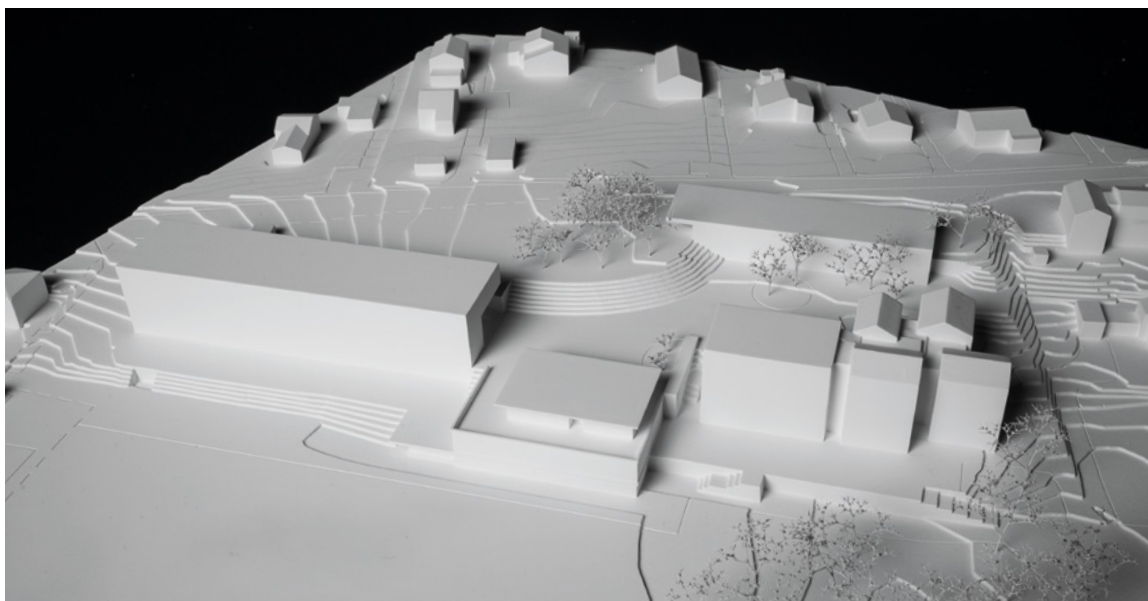
**Collaborateurs :**

Enrico Garbin

PASSERA & ASSOCIATI STUDIO DI INGEGNERIA CIVILE SA, LUGANO-PAZZALLO

**Collaborateurs :**

Stefano Campana, Gianluigi Largo, Luca Bremen



## N°22 CRISTALLISATION

RUST & GERLE ARCHITEKTEN GMBH, BASEL

**Collaborateurs :**

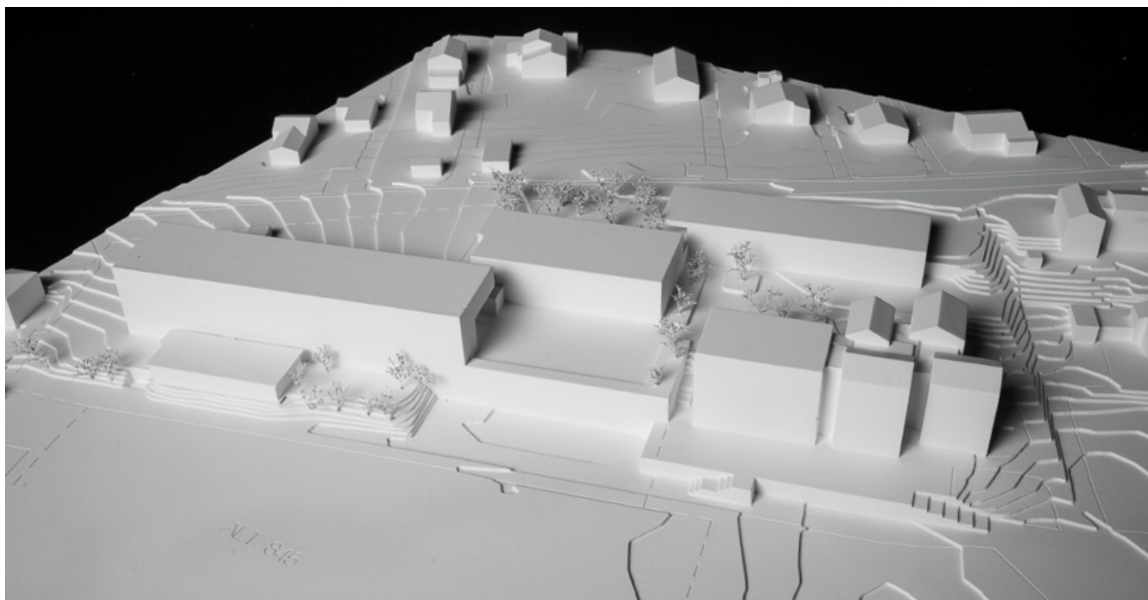
Akos Gerle, Nicolas Rüst, Maciej Bojarczuk,  
Min Seok Chang, Emily Moeraert, Özlem Ipek

SPERISEN INGENIEURE GMBH, BREITENBACH

**Collaborateurs :**

Sperisen Frank, Pflugi Roman, Plattner Sven,  
Jermann Peter, Schmutz Fredi, Meury Sven,  
Sommer Werner





## N°24 DUO

MEDA ARCHITECTURE SARL, SION

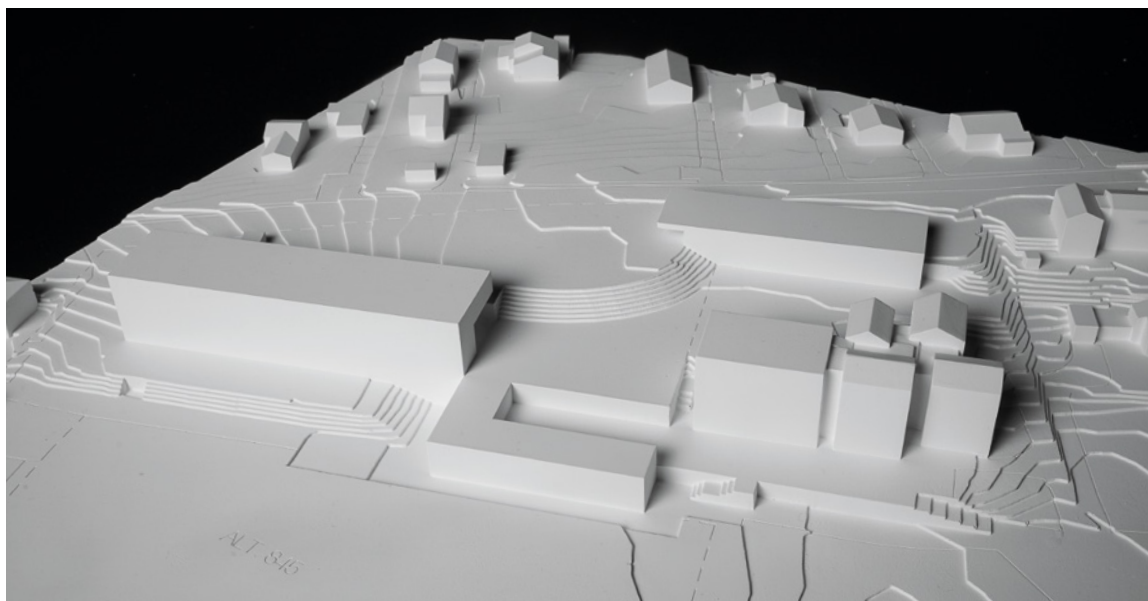
**Collaborateurs :**

Danilo Meraglia

THEO STUART SALZMANN, MOLLENS

**Collaborateurs :**

Théo Stuart Salzmann



## N°25 A TABLE !

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Marlaire Xavier, Dejardin Joachim,

Gabbay Pablo, architecte paysager, MG associés

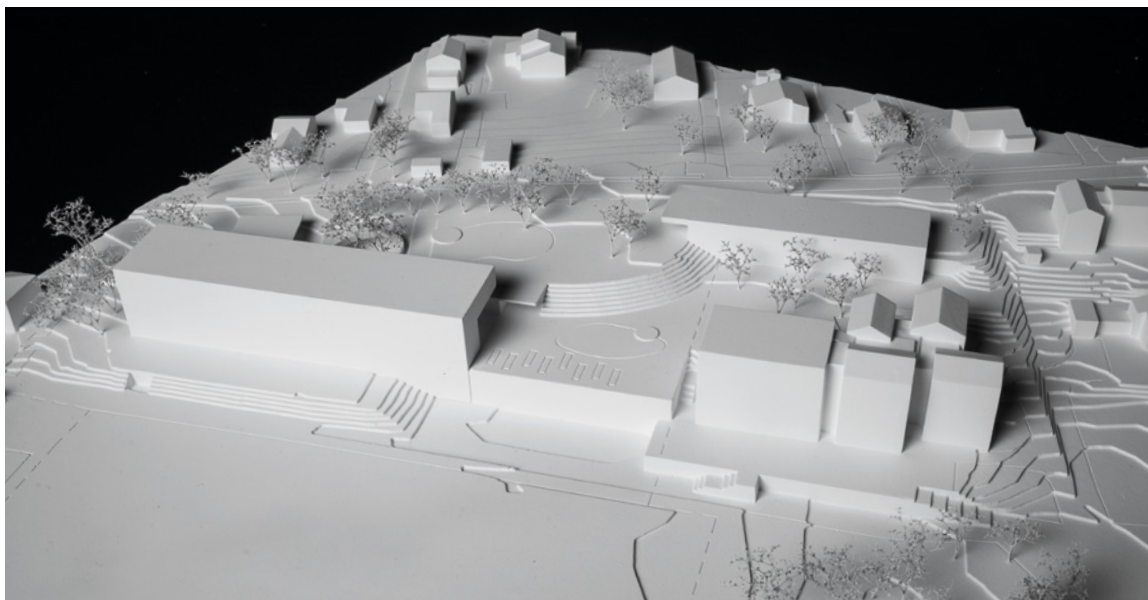
AB INGENIEURS SA, CHAVANNES-PRÈS-  
RENENS

**Collaborateurs :**

Fonzo Piero, Giampietro Yves, Salerno Alessio,

Droz Joachim, Turrian Johan, Poget Amandine,

Henrioud Béatrice



N°26 **G7**

GIORLA TRAUTMANN ARCHITECTES, SIERRE

**Collaborateurs :**

Jean Gérard Giorla, Lara Giorla,

Manuel Rodriguez Monedero

CSD INGENIEURS SA, SION

**Collaborateurs :**

Nicolas Renggli, Vlad-Vicentiu Stinga



